

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme CHANTALE BOURBEAU, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN
POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK 2**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 juillet 2026 à 19 h
Salon Blondeau-Levesque de l'Hôtel Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup
et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 JUILLET 2026

SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS.....	1
-------------------------------------	---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme JEANNINE PINARD	25
M. ALEXANDRE RICHARD	33
Mme LOUISE MORAND.....	40
M. PHILIPPE MARTIN	49
M. DANIEL BOULANGER.....	59
M. ALAIN MENIER	68

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN.....	81
M. ALEXANDRE RICHARD	90
QUESTIONS DE LA COMMISSION	108

MOT DE LA FIN	144
---------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 AOÛT 2026 À 19 H

SÉANCE DU 15 JUILLET 2026
SÉANCE DE LA SOIRÉE
SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir à toutes et à tous. Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette troisième et ultime séance de l'audience publique sur le projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2. Et je salue également les personnes qui nous suivent à distance.

Comme on a coutume de le faire, j'invite la porte-parole de l'initiateur à nous dire si de nouveaux documents ont été déposés depuis la séance de l'après-midi.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, nous avons déposé à la commission les documents présentés cet après-midi, la capsule sur l'optimisation du projet, la capsule sur les impacts sur les activités acéricoles, la capsule sur les sondages de l'Alliance ainsi que le sondage complet qu'on a également livré à la commission, la capsule sur les consultations de l'Alliance, également la capsule sur le rôle et la structure de l'Alliance ainsi que l'image d'un chemin que nous avons utilisé pour décrire l'effet de lisière.

Je vous indique également que le pourcentage de déboisement supplémentaire requis pour le projet PPAW 1, nous avons eu une autorisation initiale de 285 hectares de déboisement, on a dû rajouter 12 hectares, soit 4 % en cours de construction. C'est ce qu'on va tenter d'essayer d'éviter dans la mesure du possible pour PPAW 2.

Et j'ai un dernier élément sur la question des frais associés au combat, à la lutte contre les incendies. Donc, on a fait le tour de la question. En fait, l'intervention des services d'urgence, ça relève de mécanismes qui... publics de sécurité civile qui sont applicables au Québec. Le projet

éolien, c'est aussi un citoyen ou une entreprise qui paie des taxes envers les municipalités. Donc, il y a ce mécanisme-là.

35 Du côté du territoire public, on a un paiement de... un loyer en terres publiques de 7 405 dollars par mégawatt, ce qui représente une somme de près de 45 millions de dollars sur 30 ans qui est versée au gouvernement du Québec. Donc, s'il y avait, par exemple, un combat associé à un incendie de forêt autour de nos installations, il y a quand même une somme importante qui est donnée au gouvernement du Québec.

40 Et je termine en vous indiquant qu'évidemment, comme exploitant, c'est de notre responsabilité de garder nos installations sécuritaires, d'éviter tout risque d'incendie, parce que les impacts sur nos installations sont très grands. Donc, il faut évidemment exploiter notre projet de façon la plus responsable possible. Donc, on a un intérêt très, très direct à prévenir les incidents.

45 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a de nouveaux documents qui ont été déposés? Non. Mais il y a des capsules qui ont été demandées? Vous avez préparé des capsules qui vont être présentées pour compléter des informations qui avaient été fournies, c'est bien ça?

50 **Mme CATHERINE GAGNON :**

C'est bien ça.

55 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc...

60

Mme CATHERINE GAGNON :

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, oui, on avait des questions concernant les nouvelles lignes directrices pour le bruit, des questions sur la qualité de l'air, puis des questions sur la faune avienne. Donc, là-dessus, on a deux présentations.

LE PRÉSIDENT :

Quand on va finir de faire le tour, je pense qu'on va clôturer sur la question du bruit et on va continuer.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. On avait la question d'hier sur le portrait de l'énergie disponible sur lequel on n'est pas revenu encore. Je pourrais faire... je peux faire tout de suite le suivi, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

Ça va prendre du temps, n'est-ce pas?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, faites-le.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Non, bien, en fait, vous nous demandiez si on avait... c'était quoi le portrait de l'énergie qui était disponible. Nous, on se base vraiment sur le *Plan d'approvisionnement* d'Hydro-Québec. C'est aussi ce qui est utilisé dans le cadre du *PGIRE*. Ils ont leurs propres cibles qui sont en cohérence avec celles du *Plan d'approvisionnement* Hydro-Québec.

Donc, la source d'information pour laquelle je vais devoir vous référer, c'est vraiment vers le *Plan d'approvisionnement* qui est déposé sur le site de la Régie de l'énergie. Il est en révision actuellement. À l'automne, on devrait avoir une version actualisée, mais c'est vraiment l'information qui est disponible qu'on pourrait vous transmettre.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres qui avaient des choses à déposer ou qui l'ont déposé? Non.

Maintenant, le registre est ouvert. C'est le moment pour vous... de vous inscrire afin de poser des questions. Vous pouvez le faire dès maintenant à la table d'accueil, en ligne dans le site Web ou par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie.

Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il n'y aura donc pas d'échanges directs entre le public et l'équipe de l'initiateur ou les personnes-ressources des ministères et organismes invités.

Pour les questions posées à ma collègue commissaire Chantale Bourbeau, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules pour les questions et il sera interdit de commenter les réponses fournies.

Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais aux personnes appelées à intervenir de se nommer à chaque fois. Ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici 10 jours.

À présent, comme on a la question des lignes directrices sur le bruit qui était en suspens, je vais laisser la parole à madame Gagnon.

Mme CATHERINE GAGNON :

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Alors, je vais laisser ma collègue Marie-Josée Lavoie répondre.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Vous m'entendez bien? Oui? Parfait. Donc, Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Donc, on a tenté de regrouper ensemble différentes informations par rapport aux nouvelles *Lignes directrices relatives à la gestion du bruit environnemental*, communément appelée la *LDBE*.

Donc, pour ce faire, je vais commencer par un petit topo, si vous voulez, en ce qui concerne le climat sonore versus la directive qui a été émise aux initiateurs de projet.

En fait, il faut s'entendre que le climat sonore, on parle de climat sonore qui doit respecter certains critères, qui doit identifier aussi certains récepteurs sensibles. Et dans le cas de PPAW 2, dans la directive, c'était bien indiqué que c'était la *NI 98-01*. J'y reviendrai.

Donc, il y a deux volets. En fait, d'un côté, on a le climat sonore en période de construction qui, lui, doit respecter les lignes directrices relativement au niveau sonore qui provient d'un chantier de construction industriel. Et ça, l'initiateur, dès le départ, s'est engagé dans son étude d'impact à le respecter.

160 Ensuite, on a les sources qui émettent du bruit, les sources fixes, comme, par exemple, les
parcs éoliens, où l'initiateur doit nous... Donc, la source fixe, c'est ça, le parc éolien, on doit recevoir
dans l'étude d'impact une modélisation, et les critères cibles doivent respecter la *NI 98*, comme dans
le cas présent.

165 La *LDBE*, les nouvelles lignes directrices, ont été émises en janvier 2026. Donc, c'est tout
récent.

Dans le contexte de PPAW 2, dans son étude d'impact, dans le volume 1, le niveau sonore de
40 dBA recommandé pour la nuit aux habitations a dit qu'il était pour être respecté le jour aussi.

170 Mais il faut comprendre que pendant la période de recevabilité, tout le long de ce processus,
on pose des questions et on reçoit des réponses et on continue l'analyse.

175 Dans le volume 5, dans la deuxième série de questions, l'initiateur a mis à jour... il a déposé
une mise à jour de la modélisation du climat sonore cumulatif en y incluant différents éléments qui
avaient été demandés.

180 Il y a des mesures d'atténuation pour le bruit aussi qui ont été prises en termes d'engagement.
Et il faut savoir que quand on demande des modèles de climat sonore, de la modélisation de climat
sonore, par la suite, souvent... Non. Par la suite, on demande à l'initiateur de s'engager à effectuer
un suivi.

185 Dans le cas-ci, il va y avoir un suivi du climat sonore au cours de la première année
d'exploitation du parc, l'année 5, l'année 10, l'année 15. Et ça, on reçoit un rapport de suivi qui est
encore analysé par nos experts.

190 Dans l'ensemble de ses réponses aux questions, l'initiateur a... s'est engagé d'emblée à suivre
les lignes directrices relatives à la gestion du bruit environnemental qui sont en vigueur, comme je
l'ai dit tout à l'heure, depuis janvier 2026. En fait, ce que ça fait, c'est que ça remplace la *Note
d'instruction 98-01*, qui est le *Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le
génèrent*.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques, parce que ce n'est pas... je ne suis pas une experte du bruit et je ne pourrai pas rentrer dans ces détails-là, mais je vais plutôt y aller de façon plus générale.

195 Donc, les lignes directrices sont vraiment multisectorielles, O.K., elles touchent à tous les secteurs d'activités industrielles, que ce soit commerciales, agricoles, institutionnelles, et aux activités de sources fixes d'émission de bruit environnemental autres que ceux faits par le résidentiel.

200 Ce que la *LDBE* vient faire, elle vient harmoniser le traitement du bruit environnemental avec les réglementations plus récentes, que ce soit le *REAFIE*, que ce soit le *Règlement sur les carrières et sablières, et cætera*, il y en a vraiment plusieurs, il y en a toute une liste, que je n'énumérerai pas ici.

205 Donc, les lignes directrices, la *LDBE*, les objectifs qui ont été faits en fonction de la refonte par rapport à la comparaison, là, dans le fond, ce qu'on voulait, c'était une équité environnementale, une harmonisation réglementaire, une conformité aux normes internationales et avoir plus de prévisibilité et de clarté.

210 Donc, la modification critères de bruit ne dépend plus du zonage municipal, ce qui était fait avant dans la *NI 98-01*, mais plutôt, les critères sont établis selon la sensibilité du récepteur. Si un récepteur est plus proche d'une zone qui émet du bruit, c'est cette sensibilité-là du récepteur qui va être prise en considération dans la modélisation.

215 Quand je parle d'harmonisation réglementaire, c'était une mise à jour qui était nécessaire suite, justement, à la modification de la *LQE*, que ce soit en mars 2018 ou tout récemment, avec la L... J'ai un blanc de mémoire. Bon, ça va me revenir.

220 Donc, voilà, ajustement des références en normes internationales. Donc, la *LDBE* se conforme plus près des normes internationales qu'elle l'était auparavant avec la *NI 98-01*. Puis, pour avoir plus de prévisibilité et de clarté, en fait, il y a eu une réécriture de certains passages qui ont été souvent interprétés à différents niveaux selon les différents spécialistes.

Donc, tout à l'heure, je disais qu'il y avait des différences au niveau de lieux versus... de catégories, en fait, versus de types pour les critères applicables. Et je vais vous montrer un exemple un peu plus peut-être concret, là, pour la prochaine diapositive.

Dans la première... Oh, O.K., merci. Donc, dans la première image, dans le coin gauche supérieur, on voit que les critères applicables pour la *NI 98* de jour étaient de 40 décibels et de nuit 45 décibels. Pour la *LDBE* maintenant, les critères sont relativement semblables. Mais là, on parle d'une zone où c'est des habitations ou des écoles ou des garderies.

Si on prend l'exemple à droite, où là on voit en orangé, qui est un petit peu plus commercial, la *NI 98* auparavant, avant 2026, janvier 2026, on respectait des normes de 50 à 55 décibels, tandis que maintenant avec la *LDBE*, on va y aller plus avec des 40-45 décibels. Et tout en bas, là, on parle plus d'un secteur où il y aurait des hôtelleries ou un camping ou des trucs comme ça, là où c'est mitoyen entre les deux extrêmes que je viens de vous démontrer, la *LDBE* vient encore baisser un peu le niveau des décibels. Donc, avec la *NI 98-01*, c'est : même municipalité, différents niveaux de protection au bruit.

Là, je vais juste voir... Je vais y revenir. Les informations que vous voyez ici, ils sont tous accessibles sur le site du ministère. Je vais vous donner le lien par après. Donc, on voit les différents types, les catégories, les différents types en fonction des usages du territoire.

Si vous voulez vraiment des détails en termes de calcul, je vous inviterais à aller visiter le site du ministère de l'Environnement. Et vous avez simplement à taper dans la barre de recherche « Lignes directrices relatives à la gestion du bruit » et vous allez tout de suite avoir un document en PDF en vous expliquant chacune des notions d'où viennent les calculs.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça complète votre présentation?

255 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Oui.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Bien, j'aurais juste une toute petite question.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

265 Oui.

LE PRÉSIDENT :

270 Quand on regarde ce que vous avez fait comme présentation, à quel zonage correspond à peu près notre zone de projet, la zone du projet à l'étude?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

275 En fait, l'initiateur s'est déjà engagé de lui-même à suivre la *LDBE*, la... les nouvelles lignes directrices. Donc, on pourrait comparer ça à dire : « Bien, je m'engage à faire plus pour l'environnement en termes... l'environnement du climat sonore, qu'est-ce qui est déjà préconisé dans la directive. »

280 On se situe à 40 décibels, comme on le disait, comme exemple, dans une bibliothèque ou dans un endroit vraiment très calme. C'est la mesure qui sera respectée. Donc, il va y avoir même moins de bruit que dans un arrondissement citoyen.

LE PRÉSIDENT :

285 O.K. Donc, on comprend que l'initiateur a de lui-même pris un engagement, mais...

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que cet engagement-là sera au décret ou ça va être juste un engagement de libre initiative?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Bon, ce que je peux dire, c'est qu'on est encore en analyse, en analyse environnementale. On est à la période de l'acceptabilité environnementale. L'analyse se poursuit et on peut, suite à l'analyse, mettre cette condition ou cet engagement comme condition de décret.

LE PRÉSIDENT :

Je voyais madame Tremblay réagir. Est-ce que vous souhaitez...

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, bien, madame Lavoie l'a bien expliqué. En fait, habituellement, dans tous les documents d'études d'impact, qu'il s'agisse de la période de recevabilité ou d'acceptabilité, tout ce qui est... tous les engagements qui sont pris à l'intérieur de ces documents-là sont à l'intérieur du décret. Puis je pense que le ministère, en préparant le décret sur certains éléments, va venir ajuster aussi, là.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Je comprends ce que madame Tremblay veut dire par là. C'est qu'en fait, quand on construit le décret, quand on écrit le décret, certaines conditions, certains engagements qui ont été pris par les initiateurs sont d'emblée dans ce qu'on appelle la condition 1 du décret. Elle n'apparaît pas textuellement au décret, donc il faut faire un peu plus de lecture, si on veut, approfondie.

320 Mais advenant le cas, pour quelque raison que ce soit à la suite de notre analyse, l'équipe d'évaluation des évaluations environnementales décide de mettre une condition particulière, bien, on pourrait le faire.

LE PRÉSIDENT :

325 O.K. D'accord. Bien, qu'est-ce qui se passerait si l'initiateur lui-même souhaite que cette condition-là soit au décret? On ne sait jamais. On a déjà vu des projets passer d'une main à une autre. Qu'est-ce qui se passerait à votre...

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

330 Ce que je peux vous dire, c'est sûr qu'on est toujours en discussion avec l'initiateur de projet, mais il n'y a pas de différence à ce que ce soit dans la condition 1 ou dans une condition particulière dans le décret. Les conditions ont toutes le même poids.

335 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je reviens à madame Tremblay. Bien, est-ce que vous, vous auriez souhaité que ça soit porté au décret?

340 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Ah, en fait, nous, on fait confiance au ministère de l'Environnement pour la suite. On a... à l'intérieur de notre étude, on s'est engagés à le faire. On ne reviendra pas sur notre parole.

345 **LE PRÉSIDENT :**

350 Je vais peut-être clarifier la raison pour laquelle je pose la question, parce qu'on a vu récemment quand même qu'il y a des projets qui ont été, bon, on va dire revendus, qui ont changé de propriétaire.

Advenant une situation comme ça, le fait que ce soit porté au décret protège l'environnement. On est d'accord? Donc, est-ce que vous, dans votre cas, vous auriez souhaité que, dans vos discussions avec le ministère, que cet élément-là soit porté au décret?

355 Et c'est la même chose. Vous avez été proactifs à dire que vous allez faire le bridage préventif. Est-ce que, par rapport aux chauves-souris, est-ce que cette condition-là, vous voudriez aussi que ce soit porté au décret?

Mme MARYSE TREMBLAY :

360 Ça peut apparaître au décret, on a... on est très confortables avec ça. Et vous le mentionniez, Monsieur le Président, si... ce n'est pas dans l'intention d'Invenergy, parce que, de façon générale, on est en... on aime bien développer, construire, opérer nos projets et garder l'exploitation des projets.

365 Ceci dit, s'il y avait une transaction, tous les engagements environnementaux et les engagements envers le milieu seraient transmis au nouvel acquéreur, donc, qui pourrait poursuivre les mêmes engagements.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. – Oui?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

375 Monsieur le Président, j'aimerais rajouter quelque chose par rapport à ça. En fait, il faut savoir que, quand le décret passe d'un promoteur, d'un initiateur à un autre, il doit y avoir modification de décret. Et ce n'est pas l'initiateur qui décide si une condition se retrouve dans un décret ou non. C'est vraiment le gouvernement qui en prend la décision.

380

Et je dois vous dire, pour avoir travaillé sur quelques décrets de modification de climat sonore à l'époque, les conditions, l'ensemble des conditions qui font que le décret est émis à un initiateur X restent les mêmes à l'initiateur Y.

385 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci. Ça clarifie la question. Pour revenir à l'initiateur, il y a huit de vos éoliennes qui auraient des mesures d'atténuation en lien avec le bruit. On a recherché, on ne l'a pas trouvé. Est-ce que vous pouvez nous préciser quelles sont ces éoliennes-là et c'est quel type de mesures d'atténuation vous pensez mettre en œuvre?

390

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, Monsieur le Président. Donc, effectivement, on a des modélisations qui ont été faites. On vient de passer sur la question des lignes directrices auxquelles on a choisi de s'assujettir de façon volontaire.

395

Il y a quelques mesures qu'on a décidé de prendre sur sept éoliennes : les éoliennes 124, 125, 126, 129, 130, 131 et 136 qui seront munies de pales. On appelle ça des pales dentelées. C'est un petit peu comme un peigne sur le profil de la pale qui nous permet d'assurer qu'on va respecter le 40 dB aux habitations. Donc, c'est une mesure d'atténuation pour nous permettre de... que le bruit soit respecté aux habitations.

400

LE PRÉSIDENT :

405

Donc, ce n'est pas huit, c'est sept?

Mme MARYSE TREMBLAY :

On a sept mesures. Sept éoliennes. Ah, c'est... effectivement, donc la huitième, c'est probablement une des éoliennes qui a déjà été retirée dans les configurations précédentes.

410

LE PRÉSIDENT :

415 Merci.

Je pense qu'on a une deuxième question à répondre. C'est toujours le ministère de l'Environnement.

420 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, oui, on avait deux questions sur la faune avienne.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme CATHERINE GAGNON :

430 Une question sur la qualité de l'air. Puis je pourrais laisser la Direction de la faune prendre le relais sur la faune avienne?

LE PRÉSIDENT :

435 Oui, si vous voulez.

Mme CATHERINE GAGNON :

440 Donc, j'inviterais...

LE PRÉSIDENT :

Si vous êtes prêt à répondre à celle-là, oui.

445 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Pour la faune avienne?

450 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, pour la faune avienne.

Mme CATHERINE GAGNON :

455 Oui, oui, absolument. Donc, j'inviterais Geneviève Bourget, qui est en ligne, à faire sa présentation. Madame Bourget est pour la Direction...

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

460 Oui, bonjour, Geneviève Bourget...

Mme CATHERINE GAGNON :

Je cherche le nom...

465 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

470 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Geneviève Bourget de la... biologiste à la Direction régionale de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent. En fait, la question, de ce que j'ai compris hier, c'était... parce que j'étais absente, c'était au niveau des oiseaux de proie, des suivis qui ont été faits, de ce que j'ai compris.

475

Et puis, donc, moi, je réfèrais, en fait, à un nouveau rapport qui a été publié dernièrement dans notre ministère en 2025. Le rapport présente l'analyse des suivis de mortalité d'oiseaux de proie dans les parcs éoliens du Québec. En fait, ils se sont basés sur les suivis de mortalité qui ont été faits dans 30 parcs éoliens ici au Québec entre 2004 et 2015.

Les analyses ont été réalisées à l'aide des estimateurs de mortalité qui sont reconnus présentement dans le nouveau protocole de suivi de mortalité. Donc, ce n'est pas les estimateurs, les équations qui étaient dans les autres protocoles, mais vraiment celles qui sont reconnues présentement pour des faibles détections.

Donc, à partir de ces résultats-là et de cette analyse-là, bien, la mortalité estimée des oiseaux de proie au Québec est comparable à celle rapportée ailleurs au Canada et semble plus faible que dans certaines autres régions du monde, particulièrement certains sites aux États-Unis. Donc, c'est comparable à ce qu'on a dans le restant du Canada.

Et puis, la mortalité annuelle moyenne estimée variait de 2 à 21 individus par parc éolien par année. Il n'y a aucune carcasse d'oiseau de proie d'une espèce menacée ou vulnérable qui a été détectée lors des suivis. Puis les résultats n'ont pas démontré non plus de risque élevé ni d'impact important sur la mortalité de ce groupe d'espèces en période de migration.

Donc, le résultat de l'étude qui a été sorti, en fait, la conclusion, c'est que le risque apparaît faible pour une majorité des parcs éoliens sur les oiseaux de proie.

Par contre, pour les espèces d'oiseaux de proie à statut précaire, on met vraiment maintenant l'emphase sur ces espèces-là. C'est pourquoi il y a une nouvelle... un nouveau protocole qui a été fait en 2025, qui permet vraiment pour les préprojets de déterminer s'il y a des espèces nichantes, nos espèces d'oiseaux de proie à statut, qui est le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin, l'aigle royal et le hibou des marais. Donc, le protocole a été mis à jour pour vraiment déterminer s'il y a des espèces à statut qui... dont leur domaine vital serait dans le projet, en fait, dans l'ère d'étude du projet.

À partir de ça, bien, on peut demander des suivis télémétriques et des mesures d'atténuation si ces espèces-là chevaucheraient le parc éolien. Et puis, les exigences d'inventaire, en fait, on... c'est ça, permettent de concentrer nos efforts sur ces espèces précaires là dans leur zone de nidification. Puis partir de ce protocole-là, on a une grille décisionnelle pour la mise en place de mesures d'atténuation. Voilà.

Fait qu'avec la nouvelle mesure de bridage, en fait, il n'y aura plus de suivi de mortalité demandé pour les oiseaux de proie éventuellement.

LE PRÉSIDENT :

Si...

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Je ne sais pas si je réponds à la totalité de la question qui avait été posée.

LE PRÉSIDENT :

On va vous en poser d'autres.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Je suis prête.

LA COMMISSAIRE :

Nous avons vu dans les documents de l'initiateur que vous prévoyez, pour les éoliennes, une couleur blanche avec une base verte possible. On a fait des recherches et on a trouvé que de peindre... il semblerait qu'il y ait des informations que de peindre une pale d'éolienne en noir pourrait limiter, pourrait permettre d'avertir mieux les oiseaux de la présence d'éoliennes et probablement limiter la mortalité.

540 Est-ce que c'est des informations que vous avez tenu compte? Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez tenir compte dans le cadre du projet?

Mme MARYSE TREMBLAY :

545 Dans le cadre de ce projet-ci, actuellement, ce ne serait pas possible en raison de la réglementation qui prévaut actuellement. Donc, les différents RCI qui planifient des éoliennes qui sont de couleur blanche.

550 Par contre, on est au courant de ce type d'études. Peut-être que madame Leblanc pourrait compléter sur le plan des études comme telles.

Mme NATHALIE LEBLANC :

555 Oui, bonjour, Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Donc, effectivement, actuellement, la réglementation en termes de couleur d'éoliennes ne permet pas d'aller vers des pales de couleur autre que blanche ou gris pâle.

560 Il y a des études qui ont été faites dans différentes parties du monde, entre autres en Europe, sur ces nouvelles stratégies-là. Dans certains cas particuliers, les résultats semblent positifs, mais encore là, il faut analyser de façon détaillée, dans le sens que ça ne s'applique pas nécessairement et ça n'aurait pas le même effet partout.

565 Donc, je me garderais une réserve de voir si c'est applicable au Québec ou pas, là. Mais on suit les études qui sont faites là-dessus. Il y a différentes études, il y a encore des études qui sont sorties cette année où là, ils regardent même les motifs de couleurs sur les pales. Donc, à suivre pour les prochaines années.

LA COMMISSAIRE :

570 O.K. Merci.

Est-ce qu'on peut avoir l'avis du ministère de l'Environnement à ce sujet? Madame...

Mme CATHERINE GAGNON :

575 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. J'inviterais encore Geneviève Bourget.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

580 Geneviève Bourget de la Direction régionale de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent.
Là, je m'excuse, les mesures d'atténuation, est-ce que c'était pour les chiroptères ou les oiseaux de proie que vous parliez?

LA COMMISSAIRE :

585 Surtout pour les oiseaux, mais ça pourrait...

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

590 O.K. Pour les...

LA COMMISSAIRE :

... être efficace aussi pour les deux, là, probablement.

595 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Bien, pour les oiseaux de...

LE PRÉSIDENT :

600 Pour les deux. Oui. Pour les deux, pour les chauves-souris aussi.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

605 Bon. Pour les oiseaux de proie, en fait, bien, c'est sûr que là, présentement, ce qui est proposé, ce serait des caméras qui seraient capables d'identifier l'oiseau qui se rapprocherait, puis il y aurait un bridage associé à ça. Mais c'est sûr que les recherches évoluent, puis éventuellement, il va probablement y avoir d'autres mesures d'atténuation qui vont être proposées.

610 Pour ce qui est des chiroptères, bien, nous autres, la mesure qui est préconisée présentement, c'est le bridage, qui fait partie de l'orientation que le gouvernement veut faire, veut faire mettre le bridage à 5,5 mètres par seconde pour tous les parcs éoliens.

LE PRÉSIDENT :

615 Oui. C'est bon.

LA COMMISSAIRE :

620 Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

625 Mais les études qui sont disponibles, qui font état de ce qu'il est possible de peindre une pale en noir, ce qui pourrait préserver les oiseaux et puis les chiroptères, est-ce que vous êtes au courant de ces études-là? Est-ce que c'est une piste que vous suivez?

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

630 C'est une piste que nos chercheurs à Québec suivent. Assurément, il y a plusieurs mesures d'atténuation qui sont proposées. Présentement, le bridage et puis les caméras, c'est celles qui sont préconisées présentement, mais éventuellement, il va peut-être y en avoir d'autres.

635 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce qu'on s'enlign pour que, par exemple, le protocole de suivi, qui est souvent utilisé, qu'on puisse faire des tests pour voir? Parce qu'il est question de réglementations. On nous apprend que les réglementations ne permettent pas de faire ce genre d'essais. Mais est-ce que c'est quelque chose vers lequel vous, vous allez tendre? Est-ce que la réflexion est en cours, au moins?

640 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Je ne peux pas m'avancer. Je sais qu'il y a des réflexions en cours avec les spécialistes en avifaune de notre ministère. Il y a des pourparlers aussi avec l'AQPR ou avec d'autres promoteurs. Mais présentement, nous, en région, la directive qu'on a, c'est soit faire le bridage ou faire présentement les suivis de mortalité pour ceux qui étaient en appel d'offres avant que la mesure de bridage soit imposée.

650 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Puis pour ce qui est des caméras, des radars que vous parliez tout à l'heure, est-ce qu'à votre connaissance, il y a des parcs éoliens au Québec qui les utilisent?

655 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

À ma connaissance, présentement, je n'ai pas cette information-là. Je pourrais demander plus aux gens qui sont dans d'autres régions. Mais dans la région, ici, il n'y en a pas.

660 **LA COMMISSAIRE :**

Bon. Puis le promoteur...

665 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Mais je pourrais vous revenir.

LA COMMISSAIRE :

Oui, s'il vous plaît.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Madame Tremblay, vous, avez-vous une opinion là-dessus? Les radars, d'utiliser les radars, ce qu'on appelle le bridage dynamique, là, si...

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, en fait, on connaît l'équipement. Nous, de notre côté, on a procédé aux inventaires. Donc, on a la situation, on applique les mesures qui nous sont exigées par le ministère de l'Environnement. On procède au bridage aussi des éoliennes. Donc, c'est l'ensemble des mesures qu'on propose pour le projet actuel.

LA COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

Monsieur Lehoux, vous voulez intervenir?

M. MATHIEU LEHOUX :

Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Au-delà de la réglementation provinciale applicable au niveau de la couleur des éoliennes, il y a aussi la réglementation municipale et la réglementation de la MRC qui impose une couleur blanche ou grise sur toute partie de l'éolienne, sauf les 28 premiers mètres qui peuvent être peints.

700 Si, pour des raisons environnementales, qu'il y a des améliorations au niveau de la réglementation, ça pourrait être soumis aux élus pour voir l'opportunité de modifier la réglementation en fonction d'harmoniser... de l'harmonisation des usages au niveau environnemental, paysager aussi. Les impacts de ça seront à étudier.

705 **LA COMMISSAIRE :**

C'est intéressant. Merci.

LE PRÉSIDENT :

710 Merci pour le... C'est tout? Merci.

Et donc, on avait la question sur la qualité de l'air qu'il vous restait à clarifier.

715 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Parfait, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Donc, oui, hier, il y avait eu une question concernant la qualité de l'air de la région. Donc, la question, ça avait été : c'était quoi l'indice de qualité de l'air dans la région? Puis on nous demandait peut-être de le présenter sous forme de moyenne.

720 Je voudrais juste revenir quand même d'abord sur ce qui est des démarches du ministère concernant l'évaluation de la qualité de l'air. Donc, je voulais juste spécifier que de façon générale, ce n'est pas un enjeu qui est considéré d'emblée pour un projet de parc éolien parce que lorsqu'elles sont en exploitation, les éoliennes n'émettent pas de gaz à effet de serre ni d'autres contaminants atmosphériques. Donc, ce n'est pas un projet émetteur.

725 Les émissions qu'on considère actuellement sont donc surtout temporaires et liées à la phase de construction. Par exemple, celles qui sont associées à la circulation et à l'utilisation de la machinerie. C'est d'ailleurs ce que la Direction de la santé publique du MSSS a soulevé dans son avis sur l'étude d'impact.

Ce qu'on constate dans les données du ministère, c'est que pour présenter les statistiques sur la qualité de l'air, on utilise généralement le nombre de jours ou d'heures où l'air est classé comme étant de bonne, d'acceptable ou de mauvaise qualité. Les données actuellement disponibles couvrent la période de 2017 à 2024.

C'est l'approche utilisée par l'Institut de la statistique du Québec qui présente le nombre annuel de jours où la qualité de l'air est considérée comme bonne par région administrative. Donc, on peut y voir que pour la région du Bas-Saint-Laurent, on comptait, en 2024, 284 jours de bonne qualité de l'air. Et pour une moyenne, entre 2017 et 2024, de 276 jours par année de bonne qualité de l'air.

En comparant les données d'année en année, il y a certaines fluctuations à la hausse comme à la baisse. Malgré ces variations-là entre les années, le Bas-Saint-Laurent se classe toujours au premier ou au deuxième rang parmi l'ensemble des régions du Québec pour la qualité de l'air.

Puis je voudrais revenir aussi sur la question qui avait été posée, en fait, par la citoyenne. Ce sur quoi on ne peut pas s'avancer, c'est sur le lien entre la qualité de l'air et le couvert forestier, comme l'aurait souhaité madame Andrée Blanchet.

Donc, il y a beaucoup d'autres facteurs qui peuvent influencer la qualité de l'air. Par exemple, le niveau d'urbanisation, la circulation routière, les activités industrielles ou les feux de forêt. On ne peut donc pas, à partir de ces données seulement, établir un lien direct entre l'importance du couvert forestier d'une région et sa... la qualité de son air.

Donc, c'était ma réponse pour ces questions-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je pense que ça vient éclairer la question qui avait été posée par la citoyenne. Et on vous remercie d'avoir apporté la réponse qu'il fallait.

Est-ce que quelqu'un voudrait ajouter quelque chose avant que je passe à un premier intervenant? Il semble que nous n'avons personne en salle maintenant pour intervenir.

Donc, mon premier intervenant est en ligne, sera en téléphonie, Jeannine Pinard. Est-ce que madame Pinard est connectée avec nous?

765

PÉRIODE DE QUESTIONS

770

Mme JEANNINE PINARD

LE PRÉSIDENT :

775

Bonsoir.

Mme JEANNINE PINARD :

780

Oui, bonjour. Bonsoir, oui. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

785

Est-ce que... Oui, on vous entend bien. Est-ce que c'est madame Pinard, Jeannine?

Mme JEANNINE PINARD :

Oui.

790

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir. Bienvenue. On vous écoute. Vous avez des questions à adresser à la commission par rapport au PPAW 2?

795 **Mme JEANNINE PINARD :**

Oui, bien, moi, j'ai écouté la commission. Je ne suis pas vraiment très familière avec le BAPE. Ce qui me fatigue un petit peu, c'est qu'on a entendu toutes sortes de choses sur des distances sécuritaires et tout. Alors, j'aimerais savoir pourquoi il faut porter un casque de construction lorsqu'on va visiter un parc éolien. Je suis déjà allée à Cap-Chat, il fallait qu'on mette un casque de construction pour aller visiter le site. J'en ai visité un autre et c'était la même chose. Alors, j'aimerais savoir pourquoi il faut porter ça s'il n'y a aucun problème de sécurité.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question. On va demander à l'initiateur, qui ont déjà l'habitude de faire des projets éoliens, de répondre à votre question.

810 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, en fait, dans la période de construction, évidemment, sur un chantier de construction, c'est la norme de porter le casque de construction avec les risques qui y sont associés. Du côté de l'exploitation, les travailleurs, effectivement, doivent aussi porter le casque dans leurs interventions qu'ils peuvent faire à l'intérieur de l'éolienne. Donc, c'est important de se protéger.

815 Par contre, pour un citoyen qui circule sur le territoire public, l'éolienne est accessible et il n'y a pas de casque obligatoire.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà qui répond à votre question? Avez-vous...

Mme JEANNINE PINARD :

825 Non, pas vraiment, Monsieur le Président, puisqu'en tant que visiteur, quand on va à Cap-Chat, on doit porter un casque.

LE PRÉSIDENT :

Oui...

830

Mme MARYSE TREMBLAY :

Bien, quand on fait des visites avec du public, on va vouloir protéger le public, évidemment. Mais je réitère qu'en territoire public, les éoliennes qui sont là, les gens peuvent circuler en territoire public sans avoir besoin de porter de casque.

835

Si vous faites une visite industrielle, disons formelle avec un initiateur, de façon, en fait, pour prendre les meilleures précautions, les initiateurs peuvent demander de... le port du casque. Ce n'est pas inadéquat non plus, là.

840

LE PRÉSIDENT :

Donc, Madame Pinard, vous avez entendu. Donc, le port de casque, c'est l'une des mesures de sécurité pour toute visite dans un chantier ou dans un lieu de ce type-là. Donc, c'est la réponse qu'on vous a fournie. Est-ce que ça répond à votre question?

845

Mme JEANNINE PINARD :

Oui, ils ont répondu. Je donnerai mes commentaires dans un...

850

LE PRÉSIDENT :

O.K.

855

Mme JEANNINE PINARD :

... mémoire, là. En tout cas.

LE PRÉSIDENT :

860

Parfait. On... ce sera avec plaisir qu'on va lire votre mémoire, votre opinion.

Mme JEANNINE PINARD :

865

Mais moi, ce que je me demandais aussi, c'est pourquoi que depuis 2000-2005, plus ou moins, nous avons des projets éoliens au Québec, et le gouvernement n'a jamais fait d'études indépendantes sur les sons, les infrasons, les basses fréquences. Il n'y a pas eu d'études. On se fie toujours sur les études ailleurs.

870

Le promoteur nous dit qu'ils vont faire des études de son... ou peut-être que je me trompe, là, la première année, après ça, cinq ans, 10 ans, 15 ans. Mais ces études-là sont faites pendant combien de journées?

LE PRÉSIDENT :

875

O.K. Donc, vous voulez savoir s'il y a eu des études sur les infrasons, les sons de basse fréquence, *et cætera*. Donc, on va s'adresser au ministère de la Santé et des Services sociaux pour voir où est-ce qu'on en est avec ce type d'études par rapport aux éoliennes.

880

Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :

885

Joanne Aubé-Maurice, Direction de la Santé publique du Bas-Saint-Laurent. Ce que je répondais précédemment, cet après-midi, à la question qui m'était posée sur les infrasons, c'est qu'il y a effectivement peu de littérature à ce sujet-là, mais dans la recension des écrits qui a été réalisée en 2024 par l'INSPQ, l'Institut national de santé publique du Québec, ce qui ressort, c'est qu'il n'y a pas d'effets à la santé qui ont été documentés dans la littérature en lien avec les infrasons.

890

Parce que, notamment, ce qui ressort, c'est qu'ils sont sous les seuils d'audition et donc sous les seuils potentiels de dérangement pour la population. Puis, comme je le disais aussi tout à l'heure, tout ça est également sous les seuils vibratoires perceptibles. Donc, la population ne perçoit pas.

Évidemment, si vous vous adressez à moi, c'est la perspective santé de la population que je peux mettre de l'avant. Donc, il n'y a pas d'inquiétude de notre côté à cet égard-là.

895 Par ailleurs, bien là, après ça, il y a les infrasons puis il y a les autres sons. Le bruit, en général, provoqué par l'activation des éoliennes peut être perçu de façon variable en fonction de la population. En général, on considère qu'il n'y a pas d'effets à la santé auditive ou à la santé physique cardiovasculaire.

900 Par contre, il peut y avoir, dans ce cas-ci, dans les bruits qui ne sont pas des infrasons, un certain dérangement ou un certain niveau de nuisance. Mais ça va vraiment varier en fonction des contextes, en fonction de la distance, en fonction de l'acceptabilité de la population.

905 Puis souvent aussi, ça va varier en fonction d'autres paramètres confondants, comme par exemple, l'impact visuel, le fait qu'il y ait eu des tensions au niveau de la communauté ou pas. C'est tous des facteurs qui vont accentuer ou pas le dérangement provoqué par les bruits audibles.

Donc, ça fait un petit peu le tour d'horizon par rapport à ces notions-là de sons et d'infrasons.

910 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

915 Mais Madame Tremblay, de votre expérience de développeur de parcs éoliens, lorsqu'un citoyen se plaint, par exemple, d'infrasons, *et cætera*, comment est-ce que vous prenez ça en compte?

Mme MARYSE TREMBLAY :

920 Oui, alors s'il y avait une plainte, on... liée à un dérangement sonore... infrason ou climat sonore de façon générale, ce qu'on ferait, c'est qu'on s'assurait que le citoyen, au moment où il a un dérangement, qu'il communique avec nous immédiatement pour qu'on puisse identifier quelles sont les conditions. Est-ce que c'est une éolienne spécifique? Est-ce qu'il y a des conditions spécifiques

liées à la perception du citoyen? On irait prendre diverses mesures également pour valider, donc, le nombre de décibels.

925

Je réitère qu'évidemment, on aura un suivi de climat sonore pour s'assurer du respect des normes auxquelles on s'est engagés : 40 décibels à l'extérieur d'une résidence. Donc, on viendrait...

LE PRÉSIDENT :

930

Mais comment est-ce que vous faites la validation? Est-ce que vous faites des mesures? Vous envoyez des spécialistes...

Mme MARYSE TREMBLAY :

935

Oui...

LE PRÉSIDENT :

940

... sur le lieu...

Mme MARYSE TREMBLAY :

945

... directement sur les... dans les endroits récepteurs. Donc, on vient... Et avec l'expérience et la maturité de l'industrie jusqu'à maintenant, les études de climat sonore, elles sont très fiables. Parce que quand on arrive en suivi, on a les mêmes résultats, sinon mieux, en réalité, parce que nos études sont toujours faites un peu de façon très conservatrice, c'est-à-dire qu'on met des paramètres qui n'existeraient pas dans la réalité.

950

Quand on prépare notre analyse de climat sonore, on prend l'hypothèse que le vent provient de toutes les directions et souffle dans toutes les directions, ce qui est littéralement impossible. Donc, c'est sûr que ça nous donne des valeurs qui sont conservatrices. Et c'est ce qu'on souhaite parce qu'on ne veut pas qu'il y ait d'enjeux de son. Une fois que l'éolienne, elle est implantée, c'est compliqué pour nous, évidemment, s'il y a un problème, de trouver la solution.

955 Donc, on souhaite, évidemment, en amont, éliminer toute solution problématique, toute
implantation problématique d'une éolienne.

LE PRÉSIDENT :

960 Et de votre expérience, finalement, vous arrivez à trouver un terrain d'entente avec le citoyen
ou la citoyenne qui se plaint de...

Mme MARYSE TREMBLAY :

965 Bien, on va...

LE PRÉSIDENT :

970 ... d'une façon?

Mme MARYSE TREMBLAY :

975 On va déployer des mesures, on va aller mesurer, on va regarder effectivement quelles sont
les conditions. S'il y a des conditions particulières associées au bruit d'une éolienne en particulier,
bien, à ce moment-là, on peut programmer un arrêt quand ces mêmes conditions-là se mettent en
place. Donc, c'est essentiellement ce qu'on peut faire.

980 Ceci dit, comme les études de climat sonore sont très fiables, c'est extrêmement rare que ça
se produise, là.

LE PRÉSIDENT :

985 Madame Pinard, voilà les réponses qu'on a apportées à vos questions.

Mme JEANNINE PINARD :

990 Oui, mais moi, la question principale était : pourquoi le gouvernement n'a pas fait d'études indépendantes et laissé des mesures en tout temps à quelque part, peu importe où, mais pour prendre vraiment le suivi sur cinq, 10 ans?

LE PRÉSIDENT :

995 Bien, je pense que le ministère de la Santé vient de répondre une fois encore à cette question. Ils nous ont parlé de la revue de littérature, d'une revue de littérature qui a été faite pour voir comment... bien, comment la question se pose, comment c'est vécu, et que... ils nous ont dit que ce n'est pas démontré que les sons de ce type-là, donc les infrasons, puissent avoir une incidence sur la santé humaine.

1000 Donc, c'est la réponse qu'ils ont, qu'ils nous ont donnée. À moins que le ministère de la Santé et les Services sociaux veuillent apporter un complément?

Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :

1005 Non, pas de complément. Pas de complément. La littérature est beaucoup plus abondante sur le bruit en général lié aux éoliennes, puis la réponse est vraiment que cet impact-là n'est pas sur la santé physique, mais potentiellement sur le dérangement et que ça varie énormément en fonction des contextes, de presque nul à élevé, selon, en fait, la perception générale, la population de la communauté, puis les autres variables en présence. Ce n'est pas toujours systématiquement lié
1010 exclusivement à la distance séparatrice, puis ce n'est pas toujours exclusivement lié au niveau de décibels non plus. Il y a plusieurs facteurs psychosociaux à ce moment-là qui entrent en ligne de compte.

1015 Pour ce qui est des infrasons, comme je le disais, il n'y a aucune preuve scientifique d'effets à la santé. C'est sûr que les études scientifiques sur lesquelles se base l'INSPQ sont sélectionnées de façon très rigoureuse justement pour qu'elles soient indépendantes. C'est vraiment une des expertises de l'INSPQ que d'être en mesure de faire des recensions solides de la littérature. Donc,

1020 c'est des informations sur lesquelles on peut effectivement se fier, à l'abri, bien sûr, de l'influence politique. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1025 Merci à vous pour la réponse. Et merci, Madame Pinard, pour vos questions.

Mme JEANNINE PINARD :

Merci.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

On vous souhaite bonne soirée. Merci beaucoup.

Mme JEANNINE PINARD :

1035 Vous aussi.

1040

M. ALEXANDRE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

1045 Je voudrais inviter monsieur Alexandre Richard. Monsieur Alexandre Richard, bonsoir. Madame Louise Morand se prépare. Monsieur Alexandre Richard, vous êtes connecté?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1050 Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, bienvenue.

1055 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir, Alexandre Richard, vous m'entendez?

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1065 Excellent, donc je vais y aller avec ma première question. Donc, hier soir, Hydro-Québec a mentionné qu'ils étaient en cours de confirmation de la méthodologie concernant la démarche d'élaboration des effets cumulatifs destinés à une éventuelle évaluation sectorielle régionale.

1070 Donc, ma question, c'est : Hydro-Québec peut-il déposer l'état d'avancement de la méthodologie en cours de confirmation? C'est ma question. Ça pourrait être très pertinent pour...

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1075 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

... pour ce projet-ci aussi.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

1085 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1090 Hydro-Québec, où est-ce qu'on en est avec le développement de cette méthodologie-là?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

1095 Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, je veux juste apporter une petite nuance dans l'affirmation de monsieur Richard. Ce n'est pas la méthodologie pour une étude sectorielle, une EESR, c'est une méthodologie pour une étude sur les effets cumulatifs qui serait menée de façon indépendante, bien, de... par Hydro-Québec avec des sous-traitants, là, des consultants pour venir nous appuyer dans la démarche.

1100 En termes de méthodologie, on est vraiment allés se baser sur les meilleures pratiques à l'international pour élaborer une façon d'évaluer les effets cumulatifs sur le territoire, basé sur les composantes valorisées de l'environnement. Je vous dirais que la méthodologie à ce stade-ci, c'est l'information que je peux vous communiquer.

1105 On est à aussi mettre sur pied notre stratégie de consultation parce qu'on souhaite que ce soit une approche participative, que les organismes du milieu soient aussi amenés à se prononcer pour choisir quels seraient les CVE à tenir compte dans cette étude-là. Donc, c'est ce qu'on va faire au courant des prochains mois. Je peux... Comme je vous le disais hier, c'est en élaboration.

LE PRÉSIDENT :

1110 O.K. Donc, c'est encore en développement.

1115 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Oui.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard, vous avez entendu, la méthodologie est encore en développement, et le processus qu'Hydro-Québec a choisi, c'est de consulter du monde sur cette méthodologie-là. Donc, on présume qu'une fois qu'elle aura été achevée, bien, tout le monde pourra avoir accès à la méthodologie.

1125 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Effectivement, c'est l'objectif, c'est de le faire de façon transparente puis aussi collaborative avec les acteurs du milieu. Donc, oui, ce sera annoncé et ce sera disponible aussi.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1135 Monsieur Richard, votre deuxième question?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1140 Est-ce que, si vous me permettez, juste un petit ajustement. Ma question, c'était : vu que cette démarche-là, l'initia... pas l'initiateur, mais Hydro-Québec hier a mentionné qu'elle était sur le point d'être confirmée, la méthodologie. Donc, est-ce que... ma question, c'est : est-ce que vous pouvez la déposer, l'état d'avancement actuel? Ça veut dire, qu'est-ce qui est en cours. C'était ma question.

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'était... Bien, on a...

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je comprends que c'est en cours de développement, mais est-ce que c'est possible de déposer ce qui est fait jusqu'à aujourd'hui pour que ça puisse être pertinent pour le projet en cours?

LE PRÉSIDENT :

Je vais laisser Hydro-Québec vous répondre.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, non, on n'est pas en mesure de vous déposer un état d'avancement. Mais si je peux donner un peu de nuance, la démarche d'évaluation des effets cumulatifs qu'Hydro-Québec va entreprendre va inclure le PPAW 1, PPAW 2, les parcs éoliens qui sont déjà existants sur le territoire qu'on est en train de... toujours d'identifier quel serait le territoire pertinent pour mener cette étude-là.

Puis l'étude qu'on souhaite mener, elle ne va pas remplacer les études d'évaluation d'impact de chacun des projets. Ces études-là demeurent pertinentes pour chacun des projets. Ça leur permet d'identifier leurs propres mesures de mitigation à mettre en place. Donc, c'est vraiment une étude complémentaire pour venir nous donner plus de contexte, mieux comprendre les interactions entre les différents projets sur le territoire, puis pour pouvoir nous guider dans la planification des projets qui vont découler des zones structurantes annoncées pour les prochaines années.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, Monsieur Richard, la réponse à votre question, c'est : non, une fois que la méthodologie sera achevée, tout le monde pourra avoir accès.

Avez-vous une deuxième question?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Ma deuxième question, c'est, en fait, quels sont les différents seuils de capacité de soutien des écosystèmes et quelles sont leurs définitions?

LE PRÉSIDENT :

Le dernier bout de votre question nous a échappé. Est-ce que vous pouvez reprendre, s'il vous plaît?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui, en fait, je vais reprendre. Quels sont les différents seuils de capacité de soutien des écosystèmes? Et, en complémentaire, quelles sont leurs définitions? Pour que tout le monde puisse comprendre.

LE PRÉSIDENT :

Leurs définitions, O.K. Seuils de capacité de support.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Les seuils. Les seuils de capacité de soutien des écosystèmes.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je pense qu'on ira au ministère de l'Environnement.

Mme CATHERINE GAGNON :

1215 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, la question a été posée hier aussi par vous, Monsieur le Président, si je ne me trompe pas, mais il n'y a pas de seuil en ce moment pour la...

Il faudrait que je prenne en délibéré pour voir, parce que là, il parle de toutes les composantes, si je comprends bien. Donc, il faudrait voir. Il y a des composantes...

1220 **LA COMMISSAIRE :**

Seuil de capacité de l'écosystème.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Seuils de capacité des écosystèmes et leurs définitions, vous avez demandé, hein?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1230 Exact. Quels sont les différents seuils de capacité de soutien des écosystèmes et quelles sont leurs définitions respectives?

LE PRÉSIDENT :

1235 Donc, on va prendre la question en délibéré.

Mme CATHERINE GAGNON :

1240 Je le prendrai en délibéré, oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1245 O.K. Merci beaucoup. Merci, Monsieur Richard...

M. ALEXANDRE RICHARD :

1250 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

... pour vos deux questions, et bonne soirée.

1255 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonne soirée.

1260

Mme LOUISE MORAND

LE PRÉSIDENT :

1265 J'appelle Louise Morand, qu'on reçoit aussi par téléphonie. – Bonsoir, Madame Morand.

Il y a toujours un petit délai, donc, on...

Mme LOUISE MORAND :

1270 Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir. Bienvenue.

1280 **Mme LOUISE MORAND :**

Bonsoir. Merci. Alors, Louise Morand du Regroupement Vigilance Énergie Québec. Il y a été question plus tôt, si... qui sont alloués aux différents acteurs, Invenergy, Alliance et les communautés autochtones. J'aimerais avoir des informations concernant les dettes.

1285 Est-ce que les profits sont nets ou est-ce qu'il y a des prélèvements qui doivent être effectués à partir de ces profits-là pour payer les dettes? Comment sont réparties les dettes à travers les municipalités pour le financement du projet? Et puis ça va prendre combien d'années avant d'avoir le retour sur l'investissement? En fait, avant que la dette soit finie de payer.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

Madame Tremblay?

1295 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Je vais demander à monsieur Lagacé de répondre à la question sur la répartition par municipalités.

1300 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui. Bien, essentiellement, on pourrait peut-être aller à la capsule 2.

1305

Mme MARYSE TREMBLAY :

C'est une capsule qui a déjà été déposée, mais on ira sur la diapo qui montre juste avant...

M. MICHEL LAGACÉ :

5 de 8.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça aborde aussi la question des dettes et comment c'est réparti par...

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui. Bien, essentiellement, Monsieur le Président, lorsqu'on regarde l'ensemble de la dette pour ce qui est de PPAW 2, c'est-à-dire la mise de fonds initiale, on parle de 126 millions pour l'ensemble des partenaires publics; 76 pour ce qui est de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent; 38 pour ce qui est de la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine; 6 millions pour les MRC de L'Islet et Montmagny, donc 6 millions chaque.

Dans le cas des... Vous savez, après le remboursement capital et intérêt, il va rester un distribuable de 5,4 millions par année pour ce qui est de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent; 2,7 millions pour ce qui est de la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine; 400 000 pour L'Islet et 400 000 pour la MRC de Montmagny sur 30 ans. Donc, on parle au total de 267 millions en distribuable sur 30 ans.

Simplement pour votre bénéfice, Madame, dans le cas du projet... Effectivement, merci beaucoup. Dans le cas de... On a déjà deux projets qui sont en fonction : le projet Nicolas-Riou et Roncevaux.

Dans le cas de l'emprunt initial pour ce qui est de Nicolas-Riou, il y avait 34 millions, un peu plus de 34 millions pour la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, un peu plus de 17 millions pour

la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, pour un montant global de 52 millions dans le cas de Nicolas-Riou.

Dans le cas de Roncevaux, on parlait de 8 millions presque 500 000 pour la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, 4,3 millions pour ce qui est de la Régie de l'énergie de la Gaspésie, pour un total de 12,8 millions.

Aujourd'hui, après, je dirais, le... on a 12 millions qui ont été remboursés pour ce qui est des deux régies de l'énergie et pour ce qui est de Nicolas-Riou. Il reste un solde de 39 390 000.

Et dans le cas de Roncevaux, il y a un remboursement qui a été fait en lien avec le capital de 3 072 000. Il reste un solde de 9 748 000.

Et pour votre bénéfice, comme je le disais hier, on parle d'un peu plus de 100 millions de dollars qui a été versé à la Régie de l'énergie de la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, de même qu'à la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, après avoir payé capital et intérêt, comme je vous l'ai fait la démonstration dans les dernières minutes.

Donc, la rentabilité, elle est immédiate à partir du moment où est-ce qu'on est en mode production.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme LOUISE MORAND :

Je m'excuse, je ne voulais pas interrompre, Monsieur, mais ma question, c'était : dans le projet actuel, c'est quoi l'endettement des municipalités, et ça va prendre combien de temps avant que les municipalités puissent... Bien, les profits donnés qui ont été annoncés pour le projet actuel aux municipalités, est-ce que c'est des profits nets ou est-ce qu'il y a des déductions pour les paiements, puis ça prend combien de temps avant que cette dette-là soit finie de payer par les municipalités?

M. MICHEL LAGACÉ :

Dans le fond, ça va être... Monsieur le Président...

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Si vous voulez remonter le tableau, il faut aller directement à l'information sur les dettes et sur l'échelonnement, essentiellement.

1380 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Dans le fond, je voulais faire la démonstration via les projets Nicolas-Riou ou Roncevaux qu'il y a des dettes, qu'il y a un remboursement de la dette, mais qu'il y a quand même des bénéfices nets après remboursements de capital et intérêt qui sont versés aux deux régies.

1385

Dans le cas qui nous intéresse, je disais que c'est un montant global d'emprunt de 126 millions. Dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, bien, on parle de 76 millions. Mais à la première année de mise en exploitation, c'est-à-dire à partir de 2030, on devrait voir l'équivalent de 540 000 dollars qui va être versé à chacun des territoires de la MRC pour ce qui est du Bas-Saint-Laurent, à la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag et au Collectif régional de développement.

1390

Donc, la... c'est immédiat, là. Les bénéfices sont à l'année suivante. Et dans le cas du capital et intérêt, bien, c'est aussi en remboursement. C'est un peu comme quand tu commences à... tu t'achètes une maison, bien, l'année suivante, dans les mois qui suivent, je veux dire, tu as un capital et intérêt à rembourser. Fait que c'est... la différence entre une maison, capital et intérêt, ça prend 25 ans à rembourser, puis tu as une équité à la fin pour la valeur de la maison. Là, à chaque année, on a un distribuable en faveur des actionnaires.

1395

1400 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Voilà la réponse qui vous est apportée, Madame Morand.

Mme LOUISE MORAND :

1405 Oui. Peut-être que ma question n'était pas assez claire, mais en tout cas, je vais poser ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1410 Mais...

Mme LOUISE MORAND :

1415 Connaissant le coût...

LE PRÉSIDENT :

1420 Peut-être le... On a... C'est quoi le montant de la dette avant même que le... avant que la production du PPAW 2 ne commence?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1425 Monsieur Durany va pouvoir répondre à la question.

M. GABRIEL DURANY :

1430 Gabriel Durany, directeur développement de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Donc, la réponse qui a été donnée par monsieur Lagacé est vraiment clairement visible sur la diapositive 5, la capsule 2. Donc, on invite madame Morand à la consulter. C'est plus facile à suivre quand c'est visuel.

De façon très, très claire, comme ça a été expliqué dans la capsule 2, l'argent qu'on distribue à chaque année, qui est indiquée sur ce tableau-là, est net du remboursement du règlement d'impôt. Euh, excusez-moi, du règlement d'emprunt. C'est net.

1435 Le règlement d'emprunt est remboursé, capital et intérêt, et ensuite, on verse l'argent à nos communautés. On a quatre actionnaires. 60 % de l'argent va au Bas-Saint-Laurent; 30 % va en Gaspésie; 5 % à chacune des deux MRC à l'ouest, Montmagny, L'Islet. *That's it, that's all.*

1440 La façon dont les MRC choisissent de se séparer ces fonds leur appartient. Ce n'est pas du ressort de l'Alliance. C'est géré au sein des régies intermunicipales, puis ensuite, au sein des MRC.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que le règlement d'emprunt, lui, il est remboursé en priorité. Quand on parle de distribuable, c'est net. C'est net. Donc, c'est...

1445 Puis aussi, souvent, les gens vont mélanger. Il y a deux sortes de dettes dans ce projet-là. Il y a la dette senior, qui est la dette du projet, qui est une dette bancaire normale. Puis là, ce dont on parle, c'est vraiment la mise de fonds de l'Alliance qui est sécurisée sous la forme d'un règlement d'emprunt qui se transforme en obligation municipale. Au final, c'est ça que ça devient. Et ce règlement-là, il est autorisé par le MAMH. Il est disponible, il est public, il peut être lu.

1450 Donc, ce n'est pas difficile, vraiment, à trouver, cette information-là. Mais on peut vous... Je veux juste être très, très clair avec madame Morand : le distribuable annuel est net. Il comprend le remboursement du règlement d'emprunt, absolument.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, voilà un complément de réponse. Je ne sais pas si la Municipalité veut la... C'est bon? C'est correct. Merci.

1460 Madame Morand, votre deuxième question?

Mme LOUISE MORAND :

1465 Connaissant le coût du projet qui est estimé à 1 milliard, connaissant les redevances qu'Hydro-Québec verse au gouvernement pour ses ventes d'électricité, si on considère que 20 % des profits de la rente éolienne iraient dans un fonds consolidé pour financer les municipalités, quel

serait le montant qui pourrait être versé en redevances aux municipalités si Hydro-Québec était propriétaire des tours? Autrement dit, s'il n'y avait pas de partenaires privés, mais uniquement Hydro-Québec avec l'Alliance de l'Est et les communautés.

1470

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question.

1475

Je vais laisser... Vous voulez vous essayer dessus? Et puis après, on ira quand même à Hydro-Québec.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1480

Bien, en fait, Monsieur le Président, je n'ai pas la réponse à la question de madame. On est dans un contexte d'un projet qui a été présenté dans le cadre d'un appel d'offres qui est développé en partenariat 50-50 entre un producteur indépendant et un membre communautaire.

1485

Et madame Doucet l'a mentionné quelquefois durant l'audience : Hydro-Québec a aussi un nouveau modèle qu'il a commencé à établir de zones structurantes où est-ce qu'Hydro est partenaire également dans les projets avec les communautés et parfois un partenaire indépendant également.

1490

Donc, c'est... il y a deux modèles. Là, je ne suis pas capable de faire la comparaison, c'est hautement hypothétique. Nous, dans le cas qui nous concerne, le projet, c'est un projet issu d'un appel d'offres.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1495

J'irai quand même vers Hydro-Québec, comme on l'a dit, même si c'est la troisième fois qu'il faut répondre à cette question, il faudrait...

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, à la question précise de madame Morand, c'est un scénario hypothétique pour lequel on n'a pas mené d'analyse. Donc, malheureusement, je n'ai pas l'information de quelle serait la redevance.

Par contre, avec le changement d'échelle des grands... de la... des besoins croissants en énergie renouvelable, avec les besoins pour développer des nouveaux projets de plus grande envergure dans des zones structurantes annoncés par Hydro-Québec, là, on vient de changer le modèle, et puis Hydro-Québec va jouer un rôle de chef d'orchestre pour avoir plus de cohérence entre le développement de son réseau de transport, avec le développement de projets éoliens.

C'est un modèle qui évolue d'une région à l'autre aussi, selon la volonté du milieu. Par exemple, ici, dans la région du Bas-Saint-Laurent, on est en partenariat avec l'Alliance de l'énergie de l'Est. Dans d'autres régions, au Saguenay, c'est avec les communautés d'accueil. Puis ici aussi, au Bas-Saint-Laurent, je voulais le mentionner, on est avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, puis en Gaspésie aussi avec la communauté Mi'gmaq. Donc, ça va vraiment être selon les réalités régionales de chacune des régions que le modèle va se déployer.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Et merci, Madame Morand, pour votre... vos questions et pour votre participation. On vous souhaite bonne soirée.

Mme LOUISE MORAND :

Bonne soirée.

M. PHILIPPE MARTIN

1535

LE PRÉSIDENT :

J'appelle Philippe Martin. – Bonsoir, Monsieur Martin.

1540

Bon, je vois que monsieur Martin est prêt, mais...

Mme LOUISE MORAND :

1545

O.K. Alors, en attendant monsieur Martin, je vais me permettre de poser quelques questions, principalement au sujet des milieux humides qui n'ont pas été abordés jusqu'à...

M. PHILIPPE MARTIN :

1550

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, Monsieur Martin, on vous entend bien.

1555

M. PHILIPPE MARTIN :

Bon. Désolé. Donc, je vais commencer. Ma première question a rapport avec un sujet que vous avez déjà parlé, mais pas de tout. Donc, Monsieur le Président, ma question porte sur la possible contamination de l'eau potable pendant et surtout après les travaux.

1560

On a vu à Chatham-Kent et Mitchell's Bay, en Ontario, que c'est possible. Dans un des cas, les trois promoteurs ont été accusés de déversements toxiques illégaux et le ministère de

l'Environnement accusé d'avoir omis de prendre toutes les précautions nécessaires, après plusieurs années en cours; dans l'autre cas, les citoyens ont été laissés à eux-mêmes.

Quelle garantie pouvez-vous nous donner qu'une situation semblable ne se produira pas ici et est-ce que les promoteurs, Hydro-Québec et le ministère de l'Environnement s'engagent à dédommager ou s'occuper de la situation sans passer dans les... devant les tribunaux si ça devait se produire?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question.

Madame Tremblay, donc, est-ce qu'il y a, dans votre projet pour les aménagements qui sont prévus, des risques de contamination de l'eau? Vous avez fait le dynamitage, par exemple, des choses comme ça. Est-ce qu'il y a des risques?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Exactement. Donc, concernant le dynamitage, on a déjà mentionné qu'il y aurait un inventaire terrain des puits d'eau potable pour la consommation avant le début des travaux. Ça va nous donner le portrait de la situation.

Il n'y a pas de résidences à proximité des zones de dynamitage. On doit se déplacer ou s'installer plus loin des habitations pour prévenir ces dommages.

Pour ce qui est d'éventuels déversements, il y a plusieurs mesures à l'intérieur des éoliennes elles-mêmes qui utilisent certaines huiles pour qu'on puisse récupérer les huiles. Il y a des bassins où est-ce que s'il y a une fuite, donc, l'huile se retrouve dans ces bassins-là. Donc, on est au courant, on est en mesure de se départir de la substance de la bonne façon et en fonction des lois et règlements en vigueur.

1595 Donc, le risque de contamination de l'eau potable est très faible. S'il arrivait une contamination, on irait faire les tests requis auprès des citoyens, s'il y avait une situation problématique.

LE PRÉSIDENT :

1600 Merci.

Monsieur Martin?

M. PHILIPPE MARTIN :

1605 Oui, bien, puis pour régler cette situation-là, je veux dire, faire des tests chez des citoyens, mais va-t-il falloir se ramasser en cour pour se faire dédommager si ça se produit?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1610 Ce n'est pas notre souhait d'être en cour contre personne, là, donc... On peut...

M. PHILIPPE MARTIN :

1615 Bien, donc, vous n'avez rien prévu pour ça?

LE PRÉSIDENT :

Bien...

1620 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Non, on fait des inventaires depuis. On va prendre des mesures.

1625 Peut-être que monsieur Bérubé voudrait rajouter quelque chose?

M. JOËL BÉRUBÉ :

1630 Monsieur le Président, Joël Bérubé, Madame la Commissaire. C'est simplement pour ajouter sur le fait, la gestion des déversements accidentels dans l'environnement, c'est assujetti à une déclaration obligatoire. On doit déclarer ces déversements-là au ministère de l'Environnement, procéder sans tarder à la... aux récupérations des matières, à la gestion des sols contaminés.

1635 Il y a un suivi qui est fait par le ministère de l'Environnement aussi concernant l'intervention. Puis s'il y a un risque de contamination, que ce soit dans une source d'eau potable, dans un milieu sensible, il y aura des enquêtes et des suivis qui devront être faits, et les réhabilitations associées seront à notre... de notre responsabilité.

LE PRÉSIDENT :

1640 Merci. Donc, Monsieur Martin, voilà qui complète les réponses. Donc, tout un dispositif est en place pour répondre si éventuellement le sinistre survient. Mais le risque, dans leur cas, quand les études ont été faites, le risque est faible.

1645 Avez-vous une deuxième question?

M. PHILIPPE MARTIN :

1650 Oui. J'aimerais savoir, Monsieur le Président, sur quoi se base l'initiateur du projet pour dire qu'il n'y a aucun risque à long terme pour les cours d'eau et les puits, d'implanter 51 bases d'éoliennes d'environ 1 000 tonnes de béton armé chacune pour toujours à 500 mètres des résidences ou en pleine forêt, étant donné que ces projets sont assez récents?

LE PRÉSIDENT :

1655 Merci. – Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1660 Oui, bien, je pense qu'on a quand même fait le tour de la question. Donc, les mesures ont été
déjà discutées à la commission.

1665 La question du béton dans le sol, c'est une matière, une fois que le béton est coulé, c'est une
matière inerte. Donc, ça reste comme ça, là, il n'y a pas nécessairement de dégradation puisque
c'est enfoui.

Autre chose à ajouter, Monsieur Bérubé?

M. JOËL BÉRUBÉ :

1670 Je suis du même avis. On réitère les saines pratiques dans nos travaux de voirie forestière,
gestion de l'eau pluviale adéquate, gestion des contaminants s'il y a un déversement accidentel
comme je viens de le mentionner.

1675 Au niveau des bases, tu l'as mentionné, la présence d'un béton, qui est une substance
relativement inerte, puis la distanciation avec les habitations. On a parlé d'une habitation à
594 mètres de distance. C'est un chalet. Par contre, la grande majorité des habitations avec des
puits d'eau potable sont à 800 mètres, autour de 800 mètres et plus. Donc, on a des distances quand
même assez grandes par rapport aux potentiels puits qui entourent les éoliennes. Donc, dans ce
1680 contexte-là, on... les risques de contamination sont limités.

LE PRÉSIDENT :

1685 Oui, je pense que l'information qu'il voulait avoir aussi, c'est sur quoi vous vous fondez pour
fournir toutes ces données-là, toutes les informations que vous fournissez. À la suite d'études
poussées, quel type d'études que vous avez faites pour établir...

1690

Mme MARYSE TREMBLAY :

Est-ce que madame Leblanc pourrait compléter la réponse?

1695

Mme NATHALIE LEBLANC :

Monsieur le Président, Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Donc, madame Tremblay puis monsieur Bérubé ont fait un bon bout de chemin sur la réponse.

1700

Ce que je pourrais peut-être ajouter, vous avez parlé des bases de béton. Dans la réglementation québécoise, il y a également des éléments qui sont prévus pour tout ce qui a rapport avec les eaux de lavage quand on coule les fondations de béton. Donc, la quantité d'eau qui est prélevée, les eaux qui servent à... les rejets d'eau, en fait, sont gérés et il y a des limites qui doivent être respectées avant que les eaux retournent à l'environnement. Donc, tout ça est géré à travers la surveillance environnementale pendant la construction.

1705

Il y a également toutes les saines pratiques en lien avec tout ce qui a rapport le long des cours d'eau, les travaux dans l'eau, les traverses de cours d'eau. Donc, en termes de protection des eaux de surface, les projets éoliens sont vraiment des projets où il y a vraiment de nombreuses mesures de protection des eaux de surface qui sont mises en place.

1710

Puis c'est des projets qui se développent au Québec depuis les années 2005, 2000-2005. Puis les mesures sont en constante progression en termes de protection.

1715

LE PRÉSIDENT :

Merci.

J'irai vers le ministère de l'Environnement pour prendre votre avis sur ce sujet-là.

1720

Mme CATHERINE GAGNON :

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Je laisserais ma collègue Marie-Josée répondre.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. En fait, je voudrais rassurer quand même déjà notre interlocuteur par le fait qu'il y a toujours l'Urgence-Environnement qui existe. Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut appeler directement la direction régionale du ministère. Et en tout temps, il y a un numéro sans frais sur le site. L'Urgence-Environnement s'assure vraiment que toutes les mesures adéquates vont être prises promptement pour protéger l'environnement.

Dans les cas d'urgences environnementales majeures, l'intervention gouvernementale est coordonnée par la Direction régionale de la sécurité et de la prévention du Québec. Je crois que maintenant, elle ne porte plus ce nom. Et je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Et nous valider?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, il va falloir valider pour la Direction générale de la sécurité.

Donc, Urgence-Environnement traite également des plaintes à caractère environnemental pour lesquelles il y a lieu de croire à la non-conformité aux lois et aux règlements administrés par le ministère. Et dans certains cas, le Contrôle environnemental du Québec peut intervenir, peut arriver à contribution.

1755 Je peux continuer sur la lancée par rapport au CCEQ, c'est-à-dire le Centre de contrôle
environnemental du Québec. Donc, de son côté, lui, le CCEQ, plutôt que l'Urgence-Environnement,
il veille à respecter les autorisations, les lois et les règlements qui relèvent du ministère de
l'Environnement, mais également à la gestion des plaintes. Si vous faites une plainte à votre Direction
régionale, la Direction régionale la prend en considération et c'est le CCEQ qui va s'en occuper.

1760 Donc, le CCEQ va vérifier la mise en place et l'efficacité des programmes de surveillance
environnementale de l'initiateur de projet. Comme tout à l'heure, l'initiateur nous parlait qu'il y avait
déjà des mesures à respecter, et ces mesures-là sont souvent encadrées par la réglementation. Ici,
il y a plusieurs réglementations qui peuvent rentrer en ligne de compte, donc je ne les énumérerai
pas toutes. Donc, ainsi, le respect des autorisations du gouvernement et du ministère.

1765 Qu'est-ce que... Il y a... Oui. Donc, pour l'instant, ça, c'est si... c'est advenant le cas qu'il y a
une situation problématique de contamination quelconque.

LE PRÉSIDENT :

1770 O.K. Merci.

Monsieur Philippe Martin?

M. PHILIPPE MARTIN :

1775 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1780 O.K.

1785

M. PHILIPPE MARTIN :

Bien, tout ça, ces réponses-là, ça concerne plus des travaux, des déversements ou des problèmes qui pourraient se produire pendant les travaux. Moi, ça concernait surtout, ma question, à long terme.

1790

On se réfère à quoi pour nous dire que dans 10 ans, que ces bases de béton là ne nuiront pas aux puits, ou avec l'écoulement souterrain, puis ça, que ça ne se rendra pas dans un puits ou une rivière? Fait que comment qu'on fait pour nous dire ça, qu'il n'y a aucun danger de même?

1795

LE PRÉSIDENT :

On aura...

1800

M. PHILIPPE MARTIN :

C'est surtout ça, là.

LE PRÉSIDENT :

1805

On aura un complément de réponse pour vous.

Oui, Monsieur Pettigrew?

1810

M. PIERRE PETTIGREW :

Pierre Pettigrew du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. En complément d'information, il y a des dispositions du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* qui sont spécifiques au lavage des engins forestiers, donc c'est-à-dire les articles 38, 39, 40 et 41 du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, qui précisent les normes, les façons de faire.

1815

Et nos équipes sont en lien avec les gens du Centre de contrôle environnemental dans le cas de problématiques particulières qui surpassent l'application du Règlement.

M. PHILIPPE MARTIN :

Oui, bien... Merci, Monsieur, mais encore une fois, c'est quelque chose qui concerne pendant les travaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Martin, pour votre participation. Je pense que nos personnes-ressources ont essayé de répondre au mieux de leur connaissance à votre question, et l'initiateur aussi...

M. PHILIPPE MARTIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... a fait un bout de chemin dessus. Merci pour votre participation...

M. PHILIPPE MARTIN :

Merci. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

... et bonne soirée.

Bien, il y a des questions intéressantes qui sont soulevées, mais on va laisser la priorité aux citoyens qui posent des questions. Il y a, par exemple, la question de plainte qui a été évoquée tantôt.

On serait intéressés à en discuter un peu avec vous, le cheminement que vous faites, mais on laisse la priorité d'abord aux citoyens.

1850

M. DANIEL BOULANGER

1855

LE PRÉSIDENT :

Daniel Boulanger. Daniel Boulanger, qui est déjà prêt. – Bonsoir, Monsieur Boulanger. Bonsoir, Monsieur Boulanger?

1860

M. DANIEL BOULANGER :

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1865

Oui, bonsoir, Monsieur Boulanger...

M. DANIEL BOULANGER :

1870

Bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

... on vous entend. Oui.

1875

M. DANIEL BOULANGER :

Bonsoir. Merci beaucoup de m'écouter.

1880

Regardez, je vais revenir sur un sujet dont on vient de discuter. On parle toujours des bruits infrasons. On a entendu madame de la Santé publique tout à l'heure répondre. On nous parle beaucoup des bruits audibles.

Excusez, est-ce que vous m'entendez?

1885

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui. On...

M. DANIEL BOULANGER :

1890

O.K. O.K.

LE PRÉSIDENT :

1895

On attend votre question.

M. DANIEL BOULANGER :

1900

Donc, tout ce qu'on a entendu jusqu'à date... O.K. Il y a de plus en plus de connaissances scientifiques qui apparaissent. Monsieur Gendron en a déposé, vous avez reçu ce matin ou cet après-midi le document dont il vous parlait hier. J'ai devant moi aussi une étude qui date de 2023 qui porte...

LE PRÉSIDENT :

1905

Votre question?

1910

M. DANIEL BOULANGER :

1915 ... sur les altérations... La question est de savoir, compte tenu de ces nouvelles données scientifiques, est-ce qu'on peut être convaincus ou comment on peut nous convaincre, nous garantir que le promoteur va tenir compte de ces nouvelles données-là pour identifier les *recurs* entre les éoliennes et les maisons habitées?

1920 Parce qu'on lit dans la littérature qu'un son de .01 hertz peut se déplacer sur 3 kilomètres. Et les... ce qu'on nous dit dans les études, c'est que ça a un impact sur la microcirculation des êtres humains.

Alors, j'aimerais ça savoir comment on va en tenir compte et comment le principe de précaution est appliqué face à ce risque qui est invisible.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

1930 Je pense que les deux ministères qui sont interpellés, c'est l'Environnement et la Santé. – Vous commencez, Madame Gagnon?

Mme CATHERINE GAGNON :

1935 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Un peu comme ce qui a déjà été dit premièrement par le ministère de la Santé, donc, pour la procédure, on se fie vraiment à l'appareil gouvernemental. Il n'y a pas d'enjeu qui a été soulevé à ce niveau-là par le ministère de la Santé, qui se fie à l'INSPQ.

1940 Donc, pour l'instant, c'est tout ce qu'on peut vous dire. On se fie vraiment à... aux ressources qu'on a puis à l'information qu'on...

LE PRÉSIDENT :

1945 Donc, avec la ligne...

Mme CATHERINE GAGNON :

1950 ... qu'on va chercher...

LE PRÉSIDENT :

1955 Avec la ligne directrice, parce qu'on a vu tout à l'heure une présentation qui a été faite, il y a quand même une base qui est établie pour éviter qu'on se retrouve dans des situations semblables?

Mme CATHERINE GAGNON :

1960 On parle encore d'infrasons ici?

LE PRÉSIDENT :

1965 Oui.

Mme CATHERINE GAGNON :

1970 Donc, actuellement, ce qui est demandé à la directive, c'est de oui, évaluer les basses fréquences, mais il n'y a pas mention des infrasons, là.

LE PRÉSIDENT :

1975 Oui, mais parce que lui, il parle aussi de la question de distance séparatrice par rapport aux éoliennes.

1975 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Si je ne me trompe pas, oui, il parlait de la distance, dans ce sens où les infrasons voyagent plus loin.

1980 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère de la Santé peut nous éclairer? Je sais qu'on a déjà répondu à quelques reprises à la question, mais si ça revient, ça signifie que la préoccupation demeure.

1985 **Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

Bonjour. Joanne Aubé-Maurice, donc, Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Je n'ai pas tellement d'informations supplémentaires, je vous dirais, à ajouter, si ce n'est que la recension dont je vous parlais tout à l'heure date de 2024. Monsieur semblait citer une étude de 2023, si j'ai bien entendu.

1990
1995 Bon, normalement, elle aurait été prise en considération, mais il faut toujours considérer que dans ces recensions-là, on analyse et on sélectionne les études en fonction de leur qualité avant toute chose. Fait que normalement, l'Institut national de santé publique du Québec vérifie si ce sont des études qui méritent, en fait, leur...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2000 **Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

2005 ... l'analyse dans la recension qu'ils ont faite. Fait que je ne peux pas ajouter tellement, je n'ai pas vu l'étude dont monsieur nous parle aujourd'hui. Ce qui ressort vraiment dans la recension de l'INSPQ, c'est que les infrasons, il n'a pas été démontré qu'ils avaient des impacts sur la santé humaine dans un contexte éolien.

Évidemment, il n'y a rien qu'on peut affirmer hors de tout doute raisonnable et pour toujours en sciences, il y a toujours une évolution des données et des connaissances qui peut survenir. Mais à l'heure où on se parle, ce sont les informations dont on dispose.

LE PRÉSIDENT :

O.K., merci. Monsieur Boulanger, on a fait le tour de la question et on considère que vous n'aurez plus d'autres réponses que celles qui ont été déjà données.

Donc, est-ce que vous avez une autre question, autre que sur les infrasons?

M. DANIEL BOULANGER :

Oui, j'ai une autre question. Conformément au chapitre 1, l'article 1.2.2.1 du *Guide d'intégration des éoliennes au territoire* du ministère des Affaires municipales et des Régions, les paysages emblématiques et identitaires doivent être clairement indiqués sur la carte de sensibilité et des contraintes.

Ma question est la suivante : ces paysages caractéristiques de notre région ont-ils été clairement identifiés sur la carte soumise dans le dossier, et de quelle manière les paysages présentant la plus grande valeur ont-ils été identifiés et délimités?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour cette deuxième question.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, alors on aborde la question des paysages. Pour ce faire, j'aimerais demander à Marie-Flore Castonguay de s'avancer pour... qui est une urbaniste et spécialiste paysages chez Pesca Environnement, de venir nous parler de la façon dont on a appliqué l'analyse des paysages.

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

Oui, bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

Marie-Flore Castonguay, urbaniste chez Pesca Environnement. Donc, nous avons une capsule qui parle de la méthodologie d'évaluation des impacts sur le paysage qu'on pourrait vous présenter, si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

Vous avez bien entendu la question qui a été posée pour qu'on s'assure que, dans votre présentation, que les réponses apparaissent?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

Oui, absolument. Donc, je vais juste prendre quelques minutes pour présenter un peu la façon dont les impacts sont évalués au niveau paysager.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2075 **Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :**

2080 Donc, c'est une méthodologie, en fait, qui est basée sur quatre étapes principales, dont la première, en fait, c'est la délimitation d'unités de paysage. La deuxième, c'est l'évaluation de la résistance de ces unités de paysage là. La troisième, en fait, c'est l'évaluation du degré de perception des composantes du parc éolien par les observateurs. Et enfin, la quatrième, c'est l'évaluation de l'impact visuel pour chacune de ces unités de paysage là. On va les détailler plus en détail dans les prochaines minutes.

2085 Donc, les unités de paysage, en fait, ce sont des regroupements territoriaux qui partagent des caractéristiques communes entre elles. Donc, c'est basé sur la littérature, sur des rapports précédents, également sur des données ministérielles et les caractéristiques intrinsèques de ces paysages-là. Les paysages d'intérêt reconnus sont inclus dans ces unités de paysage là et font l'objet d'une analyse à l'intérieur de ces unités de paysage.

2090 Donc, pour le projet dont on parle aujourd'hui, on a déterminé 16 unités de paysage, donc huit unités villageoises, six unités lacustres, une unité agricole et une unité forestière.

2095 Donc, au niveau de la résistance et le degré de perception... En fait, la résistance, c'est la capacité du paysage à accueillir les composantes des éoliennes. Donc, ça considère la capacité d'absorption, la capacité d'insertion. Donc, c'est... ça regroupe au niveau du relief, aussi la façon dont les éoliennes peuvent être camouflées ou non par le paysage en tant que tel. La qualité esthétique aussi est incluse dans la résistance, ainsi que la valorisation par le milieu. Donc, c'est par la résistance qu'on arrive à considérer les paysages d'intérêt par le milieu.

2100 Et le degré de perception, en fait, c'est la capacité des éoliennes... des observateurs à voir les éoliennes. Donc, ça considère le relief, la position des infrastructures et les activités qui sont pratiquées par les observateurs.

Donc, ces deux étapes-là, en fait, la résistance et le degré de perception, quand on les combine dans une matrice, en fait, ça donne l'importance de l'impact.

Donc, au niveau des résultats de l'analyse pour le projet de PPAW 2, la résistance va de faible à forte et le degré de perception va de nul à fort, ce qui donne un impact majeur au niveau paysager pour deux unités, donc l'unité des lacs de la Grande Fourche et de Saint-Hubert, ainsi que l'unité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, qui est une unité villageoise.

Donc, au niveau de l'impact également, on a un impact moyen pour quatre unités paysagères et un impact mineur à nul pour les 11 autres unités.

Donc, c'est la façon dont on fait l'analyse paysagère pour le projet PPAW 2.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boulanger, est-ce que vous avez reçu réponse à votre question?

M. DANIEL BOULANGER :

Oui. Oui, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci pour votre participation et bonne soirée.

M. DANIEL BOULANGER :

Bonne soirée. Merci.

2135

M. ALAIN MENIER

2140

LE PRÉSIDENT :

Il y a monsieur Alain Menier qui est en ligne. Est-ce qu'il est prêt à poser sa question?

2145

M. ALAIN MENIER :

Bonjour?

LE PRÉSIDENT :

2150

Oui, bonsoir.

M. ALAIN MENIER :

2155

Oui, bonsoir, bonsoir. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

On vous entend bien.

2160

M. ALAIN MENIER :

Oui. Alors, bonsoir. Alain Menier, citoyen. On entend souvent des affirmations du style : « Bon, il n'y a pas d'études démontrant tel ou tel effet », mais l'absence de preuve d'un effet, ce n'est pas la preuve de l'absence d'un effet.

2165

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez préciser de quel enjeu vous parlez?

2170

M. ALAIN MENIER :

Bien, j'y vais avec ma question. Donc, par exemple, lorsqu'il existe une incertitude scientifique importante concernant les effets à long terme sur la faune notamment, pourquoi est-ce que le principe de précaution n'est pas appliqué?

2175

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est une question énorme. Bon, bien, le ministère responsable de l'Environnement doit pouvoir faire un bout de chemin sur... Quand il y a des doutes, pourquoi est-ce que le principe de précaution n'est pas appliqué? Bon, il n'a pas précisé l'enjeu, mais on peut imaginer qu'il voulait nous ramener les infrasons.

2180

M. ALAIN MENIER :

Non, mais je voulais parler de la faune, en fait.

2185

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K., c'est bien. Bien, c'était bien de préciser.

2190

M. ALAIN MENIER :

Bien, c'est valide pour... ce serait valide les infrasons aussi, mais je voulais parler plus de la faune dans ce cas-là.

2195

LE PRÉSIDENT :

2200

C'était bien de préciser parce que ça me situe mieux.

Mme CATHERINE GAGNON :

2205

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, pour la faune en général, c'est dur de répondre aussi parce qu'il y a plusieurs mesures pour des groupes différents. Il y a la faune aviaire, il y a la faune terrestre, il y a l'herpétofaune. Il y a des mesures particulières pour... Le principe de précaution, j'ai l'impression qu'il est appliqué pour certaines espèces, surtout pour les espèces vulnérables.

2210

Donc là, ce serait de voir pour... de quel enjeu on parle, puis de quelle recherche qui n'est pas complète selon le citoyen, parce que c'est une question trop large. Je...

LE PRÉSIDENT :

2215

Monsieur Menier...

Mme CATHERINE GAGNON :

2220

Je n'ai pas d'élément de réponse...

LE PRÉSIDENT :

2225

... qu'est-ce que vous voulez... Oui. À quoi vous reliez exactement votre question? Parce dans les faits, le principe est appliqué.

M. ALAIN MENIER :

2230

Bien, c'est parce que le...

LE PRÉSIDENT :

Il y a...

2235 **M. ALAIN MENIER :**

2240 Mais je pense qu'il y a une mauvaise compréhension du principe de précaution. Parce que le principe de précaution, ce n'est pas : « Ah, il n'y a pas d'études qui démontrent que c'est nocif, on peut aller de l'avant. » C'est : l'absence d'une étude démontrant des effets nocifs, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'effets nocifs. Et c'est là où je trouve que le principe de précaution n'est pas appliqué.

LE PRÉSIDENT :

2245 Oui, mais ça, ça ne veut pas dire non plus qu'on ne fait rien. Le principe de précaution n'est pas en définition un principe d'action. Et l'une des choses que les gens font, quand c'est... de faire des études, c'est de commander des recherches pour aller comprendre davantage ce qui se passe au niveau du phénomène que, bien, qu'on ne comprend pas, ou sous lequel on n'a pas de certitude.

2250 Donc, c'est un principe d'action, ce n'est pas une caution pour ne rien faire. Par définition, le principe de précaution, c'est ça.

Oui, le ministère de l'Environnement voulait...

2255 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. J'aimerais transférer la question à la spécialiste de la faune, là, de... qui est en ligne encore, Esmaella Raymond-Bourret.

LE PRÉSIDENT :

2260 S'il vous plaît. Allez-y.

Mme ESMAELLA RAYMOND-BOURRET :

Oui, bonjour. Esmarella Raymond-Bouret, biologiste dans la Direction régionale de faune du Bas-Saint-Laurent. Dans le fond, comment qu'on analyse les projets au niveau des études d'impact, c'est que la Direction de la faune est consultée à titre d'avis expert. Donc, ce qu'on fait, c'est que pour chaque groupe faunique, on va regarder les groupes de manière individuelle, puis émettre les commentaires qu'on va... au niveau des impacts potentiels pour chacun de ces groupes-là.

Donc, on va travailler avec la Direction des évaluations d'impact pour adresser de manière spécifique chacun des enjeux qu'on peut voir qui pourrait avoir des impacts pour la faune pour éviter, minimiser ou compenser les effets. Par exemple, dans le cas où il y a des habitats fauniques qui sont touchés. Mais sinon, si on a la possibilité de demander des suivis ou des études pour documenter les effets ou l'absence d'effets de certains aspects d'un projet.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Menier...

M. ALAIN MENIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que ça répond à votre question? Sinon, est-ce que vous pouvez nous préciser, puisque vous dites que ce n'est pas appliqué, mais pas appliqué à quoi exactement? Est-ce que vous avez un exemple concret que vous pouvez nous donner auquel ça n'a pas été appliqué, le principe de précaution?

2295

M. ALAIN MENIER :

Bien, en fait, c'est juste parce que c'est l'argument que j'entends tout le temps, là, qui est : « Ah, on n'a pas d'études qui démontrent que c'est nocif, telle chose. » Donc... Parce que ce n'est pas... En tout cas, ça manque certainement de rigueur au point de vue épistémologique, là.

2300

Mais ma prochaine question va peut-être être plus concrète, tout simplement. C'est sur un autre aspect, mais ça va peut-être être plus concret, plus précis. Donc, je vais peut-être passer à la prochaine question.

2305

LE PRÉSIDENT :

Bien, un instant, l'initiateur de projet veut faire un bout de chemin aussi sur votre question. Et après, je reviens à vous pour votre deuxième question.

2310

M. ALAIN MENIER :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2315

Madame Tremblay, s'il vous plaît.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2320

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, la question est bien large, mais ma collègue Nathalie Leblanc de Pesca Environnement peut prendre une partie pour essayer d'éclairer monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2325

S'il vous plaît.

Mme NATHALIE LEBLANC :

2330 Bonjour, Monsieur le Président. Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Donc, effectivement, pour ce qui est du principe de précaution, vous avez fait un lien avec la faune. J'ai beaucoup d'exemples en tête où le principe de précaution est appliqué dans le projet éolien PPAW 2. On a parlé dans les précédentes séances du bridage préventif qui va être fait pour les chauves-souris, donc on est en plein dans un principe de précaution.

2335 On parle aussi de déboisement qui est fait à l'extérieur de la période de nidification des oiseaux. Donc, c'est vraiment une mesure préventive. Même s'il n'y a pas de nids d'oiseaux sur le territoire, on évite cette période-là pour être sûrs, à titre préventif.

2340 Il y a plusieurs mesures aussi qui sont mises en place dans le projet pour... en fait, les échanges de questions-réponses avec le ministère. Le promoteur s'engage à des mesures au cas où il y aurait certaines espèces qui seraient trouvées, au cas où il y aurait des nouveaux nids qui seraient trouvés sur le territoire. Donc, encore là, on parle de mesures préventives, de savoir à l'avance qu'est-ce qui va être fait si jamais la situation se précise.

2345 Donc, pour ce qui est de la faune puis les principes de précaution, je pense qu'on a plusieurs exemples. Et de façon générale, dans le projet, il y a beaucoup d'exemples de principes de précaution avec d'autres composantes.

LE PRÉSIDENT :

2350 Merci.

2355 Donc, Monsieur Menier, vous avez quelques exemples dans le projet qui est à l'étude. J'espère que ça a éclairé un peu votre préoccupation.

M. ALAIN MENIER :

Ah, bien oui, merci. Je peux y aller...

LE PRÉSIDENT :

2360

Oui, votre deuxième question. Oui.

M. ALAIN MENIER :

2365

O.K. Bien, elle est un peu plus concrète, celle-là. Je ne sais pas si vous avez abordé le sujet, je n'ai pas pu entendre la totalité de la rencontre d'hier. Je voulais parler de la revégétalisation de certaines surfaces qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

2370

S'il vous plaît...

M. ALAIN MENIER :

2375

... utilisées... Oui?

LE PRÉSIDENT :

2380

Est-ce que vous pouvez y aller un peu plus lentement? On a du mal à suivre. Oui.

M. ALAIN MENIER :

Excusez-moi, je parle vite.

2385

Donc, je voulais parler de la revégétalisation de certaines surfaces qui auront été utilisées pour la construction, mais qui ne seront pas requises pour la phase d'exploitation des éoliennes.

Est-ce que les effets de l'arrachement du sol forestier, de la compaction du sol suite au passage de machineries puis de pièces de poids hors normes ont été documentés sur la qualité de

2390 la revégétalisation? Est-ce que c'est même possible de revégétaliser un sol qui a été autant perturbé que ça?

LE PRÉSIDENT :

2395 Merci. Voilà qui est clair.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

2400 C'est... monsieur Bérubé va pouvoir répondre à la question.

M. JOËL BÉRUBÉ :

2405 Oui, Joël Bérubé d'Invenergy. Concernant la restauration des aires à usage temporaire, on en a parlé cet après-midi, effectivement. Les méthodes générales utilisées pour la restauration, on va venir ameubler les sols, on va venir réétendre la terre végétale que l'on a entassée durant l'utilisation des surfaces, et puis on va remettre en production forestière les secteurs visés.

2410 La clé étant dans l'utilisation des espèces adaptées à ce type d'interventions là. Lorsqu'on parle d'une remise en production forestière, on parle de venir reboiser avec des plants adaptés à ce type d'interventions là. On parle souvent d'utiliser une épinette blanche en récipient. Puis c'est souvent... ça a donné des bons résultats. Je parle de cette espèce-là parce que pour l'avoir fait sur de nombreux projets éoliens dans le passé, on voit qu'il y a une reprise généralement relativement
2415 bonne.

Et à ce sujet-là, il y a des suivis qui vont être faits et qui sont exigés de la part du ministère de l'Environnement au niveau de l'autorisation ministérielle, donc des suivis à différentes années après la remise en état pour nous assurer qu'on a le succès de reprise qu'on envisage au moment du dépôt
2420 du programme de suivi.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Est-ce que du côté de MRNF, est-ce qu'il y a un complément ou quelque chose à apporter comme clarification?

M. PIERRE PETTIGREW :

Oui, encore une fois, Pierre Pettigrew du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Donc, nous, on est... on surveille les activités de reboisement pour être sûrs qu'on obtient une superficie productive. L'activité de reboisement et de fermeture est réglementée dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, donc il y a des façons de faire.

Et par expérience, on a fermé des chemins dans l'habitat du caribou en Gaspésie où on a ameubli le sol qui était induré depuis plusieurs années et c'est un succès.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Oui, ministère de l'Environnement?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. Pour répondre à la question, en fait, bien, pour rajouter un complément à la question, il faut aussi savoir qu'il y a des suivis environnementaux, oui, qui sont effectués par l'initiateur de projet, mais il faut savoir que ça a pour but de vérifier, par l'expérience justement sur le terrain, comme monsieur Bérubé le disait, la justesse de l'évaluation de certains impacts, comme vous dites, de la compaction du sol et tout ça, l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation qui sont prévues à l'étude d'impact dès le départ et pour lesquelles subsiste une incertitude. Ça permet également aussi de réagir à toute

défaillance d'une mesure d'atténuation ou de compensation ou à un effet inattendu sur l'environnement.

Ça doit aussi permettre à l'initiateur d'établir une base de connaissances afin d'améliorer la planification des futurs projets. Puis en ce sens, je voudrais aussi mettre l'emphasis sur le fait que ces mesures d'atténuation là ou ces revégétalisations-là de certaines superficies avec empiétement temporaire, il y a un rapport de suivi qui se fait. Et le ministère de l'Environnement demande régulièrement de faire un rapport de suivi. Et ça encore, ça peut faire partie d'une condition de décret.

Donc, on demande un programme de revégétalisation avec les rapports de suivi aux un an, trois ans, cinq ans, 10 ans, tout dépendant de comment le programme est élaboré. Mais les suivis, les rapports de suivi ne restent pas sur une tablette. On les analyse encore une fois. Et s'il y a des travaux d'amélioration à aller apporter encore sur le terrain, bien, on le fait.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre complément de réponse.

Monsieur Menier, voilà...

M. ALAIN MENIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... la réponse que nous avons été capables de vous apporter ce soir.

M. ALAIN MENIER :

Parfait. Est-ce que je pourrais juste demander une petite précision? Je pense que c'est monsieur Pettigrew, la deuxième personne qui est intervenue. Parce que quand on définit...
2490 j'aimerais définir, quand on dit que c'est un succès, ça veut dire quoi...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez aller...
2495

M. ALAIN MENIER :

Ah, excusez.

LE PRÉSIDENT :

... plus lentement?
2500

M. ALAIN MENIER :

Et c'est à vous que je dois m'adresser d'ailleurs, je pense. O.K.
2505

Donc, je voulais savoir de monsieur Pettigrew peut-être, savoir qu'est-ce qu'on entend par « c'est un succès », qu'il y a des méthodes qui... C'est ça, qu'est-ce que ça veut dire, « c'est un succès »?
2510

M. PIERRE PETTIGREW :

Oui, Pierre Pettigrew du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Donc, vous avez parlé, Monsieur, de la compaction des sols. Donc, la première étape qu'on fait, c'est qu'on décompacte le sol sur une profondeur suffisante pour permettre l'implantation de l'épinette blanche, qui reprend bien sur du sol minéral, qui a été préalablement mélangé avec du sol organique.
2515

2550

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN

2555

LE PRÉSIDENT :

La prochaine personne que nous allons écouter, c'est Lysane Picker-Paquin, qui va intervenir en vidéo.

2560

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Bonjour, est-ce qu'on m'entend bien?

2565

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, Madame. On vous entend bien. Vous pouvez poser votre question.

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

2570

J'ai écouté seulement le début de la séance de cet après-midi, puis madame Tremblay a mentionné qu'il n'y avait pas de contrat d'approvisionnement signé avec Hydro-Québec. Puis je me suis juste posé la question, parce que sur le site d'Hydro-Québec, on peut trouver un contrat d'approvisionnement signé par Énergie PPAW 2. Et ce contrat a été signé... bien, selon ce qu'on trouve sur le site d'Hydro-Québec, en 2024, et faisait d'ailleurs mention de 47 éoliennes.

2575

Donc, je sais que cet après-midi, la séance a commencé avec une longue présentation de monsieur Bérubé sur les différentes configurations passant de 61 éoliennes à 51 éoliennes. Mais je me demandais si la configuration à 47 éoliennes avait aussi été présentée. Et sinon, pourquoi est-ce qu'elle a été écartée et pourquoi est-ce qu'elle n'est pas présentée aujourd'hui?

2580

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question. Elle est tout à fait claire.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, alors, ce que je mentionnais cet après-midi, c'est que nous n'avions pas signé de contrat d'achat de turbines éoliennes. On a évidemment un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec qui, effectivement, est public, a été signé et est disponible sur le site de la Régie de l'énergie. Donc, il s'agit... je réfèrais au contrat d'approvisionnement en éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est clair. Mais cependant, la question relative au nombre d'éoliennes se pose toujours. Et nous-mêmes, on avait attiré votre attention dessus pour dire que si on considérait le même facteur que dans PPAW 1, bien, il était possible peut-être d'arriver, après optimisation, à 46 éoliennes. Donc, or, elle nous parle d'une information à laquelle elle a eu accès qui fait état de 47 éoliennes.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, le contrat, en fait, il est basé sur la soumission qui a été déposée par Hydro-Québec. Par la suite, au fil du développement du projet, c'est comme j'ai mentionné un peu plus tôt cet après-midi, c'est-à-dire que l'initiateur du projet envisage aujourd'hui une configuration à 51 éoliennes. C'est une information qui convient également à Hydro-Québec.

J'ai mentionné que le contrat, donc l'énergie contractuelle de 291,4 mégawatts, c'est un maximum que l'on peut pousser sur le réseau d'Hydro-Québec. Et avec le nombre d'éoliennes qu'on souhaite implanter sur le territoire, ça nous permet d'avoir une performance plus intéressante sur le plan énergétique.

LE PRÉSIDENT :

2615

O.K., ça répond. Ça ne dit pas si l'optimisation pourrait nous amener à 47.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2620

Actuellement, notre projet, on est à 55 positions pour une optimisation finale à 51.

LE PRÉSIDENT :

2625

Parfait.

Madame Lysane Picker-Paquin, est-ce que vous avez une deuxième question?

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

2630

Oui, j'ai une deuxième question. Dans l'étude d'impact, j'étais quand même surprise de voir que les impacts environnementaux sont presque toujours qualifiés de faibles ou moyens, et seulement l'impact économique est qualifié de fort. Et alors je suis allée voir votre méthodologie. Vous parlez d'une méthode matricielle pour l'évaluation de l'importance de l'impact, qui est basée sur des études déposées par Hydro-Québec et par d'autres promoteurs éoliens.

2635

Je me demandais si cette méthode matricielle là était utilisée ailleurs dans la littérature scientifique ou seulement par des promoteurs éoliens et par Hydro-Québec. Et comment se fait-il que la perturbation de zones de potentiel archéologique soit qualifiée d'importance faible alors qu'on parle de potentiels dommages irréversibles à des sites qui ont une grande importance pour au moins une des parties prenantes?

2640

Donc, selon vos propres critères, je n'ai pas compris comment ça c'était faible, et j'aimerais savoir si vos critères sont utilisés ailleurs dans la littérature scientifique que par des promoteurs éoliens.

2645

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question.

2650 Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

2655 Oui, donc, la firme de consultants Pesca Environnement est une firme qui embauche des professionnels en analyse d'impact, donc ce sont des scientifiques à la base qui procèdent et qui réalisent les études d'impact.

2660 Je vais demander à madame Leblanc d'expliquer la méthodologie, donc comment on analyse les impacts et comment on en arrive aux résultats dont madame faisait mention.

LE PRÉSIDENT :

Surtout l'utilisation de la méthode matricielle...

2665 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2670 ... et probablement ses limites. Pourquoi est-ce qu'il y a certains éléments qui ne se retrouvent pas dedans?

Mme MARYSE TREMBLAY :

2675 Madame Leblanc va pouvoir nous expliquer tout ça.

Mme NATHALIE LEBLANC :

2680 Merci, Madame Tremblay. – Bonjour, Monsieur le Président. Nathalie Leblanc, Pesca
Environnement. J'ai, Monsieur le Président, une capsule de quelques diapositives qui pourrait
illustrer mieux le propos, si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

2685 Allez-y.

Mme NATHALIE LEBLANC :

2690 Donc, c'est une capsule qui parle de la méthode d'évaluation des impacts. Mais d'entrée de
jeu, madame Paquin mentionnait... questionnait si la méthode était utilisée dans différents domaines
ou juste dans l'éolien. La méthode qu'on utilise pour l'évaluation des impacts s'applique à tout type
de projet, donc que ce soit de l'éolien ou d'autres types de projets comme des projets en milieux
riverains, par exemple sur le bord des berges ou des projets de lieux d'enfouissement. C'est une
2695 méthode qui est utilisée, puis la plus générale et la plus objective possible.

 Donc, la méthode est basée effectivement sur différents critères. On a des critères où on
regarde le milieu récepteur et on regarde aussi le projet, puis on met en interrelation ces deux
éléments-là. On parle de valeur du milieu récepteur, donc valeur des composantes de
2700 l'environnement, puis on parle aussi d'intensité de l'impact que le projet va amener sur ces
composantes-là.

 Quand on met ensemble la valeur et l'intensité de l'impact, ça nous donne ce qu'on appelle
dans la méthode l'ampleur de l'impact. Et l'ampleur, l'étendue de l'impact, la durée de l'impact et la
2705 fréquence de l'impact sont mises en commun dans une matrice pour déterminer l'importance de
l'impact.

 L'importance de l'impact, il faut considérer également les mesures d'atténuation qui sont prises
en compte dans le projet. Donc, il y a des mesures d'atténuation qui sont des mesures courantes qui

2710 vont être mises en place dans tous les types de projets, comme par exemple de respecter la réglementation. La réglementation au Québec prévoit déjà de nombreuses mesures d'atténuation qu'on appelle courantes.

2715 Il y a aussi des mesures d'atténuation particulières. Quand on arrive avec cette matrice-là à la fin avec un impact qui pourrait sembler moyen ou fort, bien, des fois, les promoteurs vont prévoir des mesures d'atténuation particulières, vraiment spécifiques à cet enjeu-là, et ça va nous permettre d'arriver avec un impact résiduel faible.

2720 Fait que l'objectif de l'évaluation d'impact, c'est oui d'évaluer l'impact, mais c'est aussi nous, comme consultants en environnement, de proposer à notre client des mesures d'atténuation à ajouter au projet pour arriver à des impacts faibles. Donc, ce n'est pas... c'est un peu normal qu'on arrive le plus possible à des impacts faibles parce que ça montre que le projet a été développé avec différentes mesures pour réduire les impacts.

2725 Quand on parle de méthode matricielle, donc c'est une matrice qui est équilibrée, c'est-à-dire qu'il y a autant de chances d'arriver avec un moyen, un faible, un fort, quand on fait la mise en commun des différents critères qui sont utilisés dans la méthode.

2730 Puis quand on fait l'évaluation des impacts, bien, dans les modèles d'études d'impact chez Pesca, on présente les impacts, donc l'interrelation avec les phases du projet qui sont dans la première ligne et toutes les composantes de l'environnement qui sont sur les différentes colonnes, on les met en interrelation pour illustrer de façon plus facile les impacts résiduels sur le projet.

2735 C'est une méthode d'évaluation des impacts, dans le fond, où plus un impact est étendu, plus il est fréquent, plus il est de longue durée, plus il est intense, plus il sera de grande importance. C'est une méthode d'évaluation qui se veut la plus objective possible, puis concrète, puis reproductible. Je vous disais que c'est utilisé dans différents types de projets, donc on ne modifie pas la méthode en fonction du projet dans lequel on l'utilise.

2740 Les critères qui sont utilisés, donc la durée, la fréquence, l'étendue, on définit à la base, donc ça nous permet d'avoir une analyse la plus objective possible puis d'encadrer le jugement qu'on porte finalement avec des critères objectifs.

2745 Puis cette méthode-là est détaillée dans le volume 1 de l'étude d'impact, donc elle est disponible puis les gens peuvent effectivement la consulter.

2750 C'est une méthode qui est reconnue et qui est utilisée depuis une vingtaine d'années, dans mon cas, pour des études d'impact. C'est une méthode qui a été au départ questionnée par les gens du ministère puis les réponses qui ont été données ont satisfait les autorités, donc c'est une méthode qui est aujourd'hui reconnue puis qui va dans le même sens que les méthodes d'études d'impact qui sont utilisées dans d'autres domaines, d'autres juridictions.

LE PRÉSIDENT :

2755 On ira vers le ministère de l'Environnement pour une validation auprès de la citoyenne de cette méthode-là, c'est quoi sa robustesse, pour pouvoir rendre compte de façon efficace de l'importance des impacts, qu'on aille à des mesures qui soient beaucoup plus adaptées aux impacts qu'on aurait identifiés.

2760 **Mme CATHERINE GAGNON :**

2765 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, oui, je peux confirmer que c'est une méthode qui est utilisée fréquemment dans plusieurs études d'impact. Il faut... J'aimerais quand même apporter la nuance que, quand il entre dans la procédure d'évaluation des impacts d'un projet, nous allons faire notre propre analyse également avec nos experts consultés sur tous les impacts, sur toutes les composantes du milieu.

2770 Et dans l'étape qui vient de passer, l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact, nous avons d'ailleurs relevé dans les questions et commentaires adressés à l'initiateur, des valeurs d'interrelation ou des valeurs de composantes qu'on trouvait qui n'étaient pas assez bien représentées. On a

demandé à réévaluer certains impacts, notamment sur le déboisement, sur les impacts sur l'ours noir, sur la chasse.

Donc, c'est des choses qu'on questionne. Et l'importance de l'impact sera évaluée lors de l'analyse de l'acceptabilité également de notre côté.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, vous, quand l'étude arrive à votre niveau, au moment de l'analyse environnementale, bon, c'est un nombre de rectifications que vous pouvez demander pour vous assurer que la méthode a été utilisée de façon efficace, pour qu'on ait une meilleure appréciation des impacts?

Mme CATHERINE GAGNON :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Alors, ça vous rassure, Madame Picker-Paquin?

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Oui, ça me rassure de savoir qu'il y a une deuxième évaluation plus indépendante que par un sous-contractant du promoteur. Mais je me demandais : est-ce que je peux savoir si la représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek qui est là, si elle est d'accord avec l'évaluation de la faible importance apportée à la perturbation des zones de potentiel archéologique?

LE PRÉSIDENT :

2805 C'est une troisième question, mais... un peu, bon, vous m'obligez à accepter, donc je l'accepte.
Merci pour la question.

Madame Saule?

2810 **Mme JOLYANE SAULE :**

Oui, bonsoir. Jolyane Saule, représentante pour la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek.
En fait, pour ce qui a trait à l'archéologie, on peut dire que la Nation a été très, très impliquée dès le
début au sein du projet pour cet aspect-là. C'est-à-dire que l'initiateur de projet a mandaté Pesca
2815 Environnement pour s'occuper de l'ensemble de l'étude d'impact qui inclut l'archéologie. Mais la
Nation a demandé à faire ses propres études, donc on a réalisé une étude de potentiel
archéologique, puis on a réalisé également des inventaires archéologiques sur le terrain pour vérifier
s'il y avait des sites présents qui allaient être affectés par les aménagements.

2820 Puis tout ça... bien là, on n'a pas de représentant du ministère de la Culture et des
Communications, mais tout ça est très standard en archéologie, c'est la façon de procéder.

Puis au terme des inventaires, il n'y a aucun site qui a été répertorié, donc on juge que les
impacts sont nuls sur la ressource archéologique. Mais on a quand même mis en place des
2825 recommandations en cas de découverte fortuite, c'est-à-dire que l'initiateur du projet ou ses
contractants, ses sous-contractants, devront informer le ministère de la Culture et la Première Nation
en cas de découverte fortuite.

2830 Donc, on est d'accord avec la conclusion dans le rapport.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre réponse.

2835 Et merci, Madame Picker-Paquin, pour votre participation. J'espère que vous avez obtenu des
réponses à vos différentes questions.

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

2840 Oui, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

2845

M. ALEXANDRE RICHARD

2850

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle notre intervenant, le dernier de la soirée, monsieur Alexandre Richard.

2855

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2860

Oui, bonsoir, Monsieur Richard.

2865

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir. Donc, ma première question : est-ce qu'il y a une liste des risques attribuables au projet pour chacune des phases de sa durée de vie, soit la construction, l'opération et le démantèlement en fin de vie?

Donc, c'est ma question. Quel est... Est-ce que l'initiateur peut déposer la liste des risques attribuables au projet pour chacune des phases de sa durée de vie?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Bien, en fait, tout ça est traité à l'intérieur de l'étude d'impact, donc sur chacune des composantes. Il y a, pour chacune des phases, une identification des impacts potentiels, des mesures de mitigation qui seront mises en œuvre. Donc, je pense que l'essentiel est vraiment contenu dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Richard, quand vous allez prendre le volume 1 de l'étude d'impact, donc dans notre jargon, le PR3.1, vous allez trouver les différentes phases du projet avec les risques qui sont associés, y compris aussi les impacts. Donc, c'est déjà déposé...

M. ALEXANDRE RICHARD :

D'accord, c'est...

LE PRÉSIDENT :

... c'est déjà disponible en ligne.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est bon. C'est l'analyse que... en fait, peut-être qu'on se trompe de... ce n'est peut-être pas la même orientation pour la question, mais ma question, c'était par rapport aux risques, aux risques par rapport à... ou tout ce qui est financier, puis tout ça, dans le montage financier. Considérant que, par exemple, les... il y a des prêts qui sont octroyés par le MAMH, l'analyse de tous les risques sur le long terme, c'est tout dans l'étude d'impact, ça?

Ce qui a été analysé par... bien, en fait, les gens qui ont monté le projet, la Régie de l'énergie de l'Est et toute cette gang-là, est-ce que les risques, vraiment, les risques d'affaires, je parle, est-ce qu'ils sont intégrés dans l'étude d'impact?

LE PRÉSIDENT :

Oui. De mémoire, on a déjà pas mal abordé la question, mais je vais laisser la parole à madame Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, les projets éoliens au Québec, ils sont développés, donc le modèle qu'on a actuellement via les appels d'offres, les modèles en partenariat 50-50 avec un partenaire communautaire, la façon dont on travaille, c'est que le risque initial, il est assumé par l'initiateur, par la partie... par le producteur indépendant, donc dans ce cas-ci, Invenergy. Les premières démarches et les investissements initiaux sont faits à 100 % par le partenaire indépendant au départ.

2930 À partir du moment où Hydro-Québec sélectionne un projet, quand le projet est sélectionné, c'est là que la partie publique arrive dans le montage financier, va donner sa partie de 50 %, qui a été d'abord investie par l'initiateur privé.

2935 Ce qui veut dire qu'à partir du moment où on a un contrat avec Hydro-Québec, il reste des risques évidemment devant nous, mais ces risques-là sont largement réduits du fait d'avoir été sélectionnés, comme un projet sélectionné par Hydro-Québec. Donc, ça prévient, ça met à l'abri le partenaire public des risques initiaux qui sont associés à la phase de développement du projet.

2940 Si le projet n'est pas sélectionné, le partenaire public n'a pas un sou à déboursier. Donc, c'est vraiment le partenaire privé qui met à risque les premières étapes.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Richard, voilà qui clarifie votre question, c'est bon?

2945 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2950 C'est bon. Puis tout ça est intégré dans l'étude d'impact? Tous les risques que madame vient de parler, avant que... quand, par exemple, Invenergy investit, ils sont inclus, ils sont inscrits dans l'étude d'impact, et les risques aussi tout au long de la durée de vie du projet sont... tout est là?

LE PRÉSIDENT :

Madame Tremblay?

2955 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

La partie financière, ce n'est pas... ce n'est généralement pas traité dans l'étude d'impact sur l'environnement. Ce sont des décisions d'affaires des partenaires d'affaires. Donc, j'ai décrit, pour le bénéfice de monsieur Richard, le parcours habituel et la gestion de risque initiale qui est assumée à

2960 100 % par le partenaire privé jusqu'à ce qu'Hydro-Québec sélectionne le projet. Donc, il n'y a pas de risque à ce moment-là pour le partenaire public.

2965 Et par la suite, bien, au fur et à mesure qu'on avance, le profil de risque baisse au fur et à mesure que le développement du projet se poursuit. Le BAPE, c'est une instance, le décret c'est un moment où est-ce qu'on a évidemment une gestion de risque amoindrie, puis par la suite il reste la phase de construction. Mais pour le reste, ces contrats-là sont largement dérisqués au fur et à mesure du... de la vie du projet.

LE PRÉSIDENT :

2970 Est-ce qu'il y a une documentation accessible qui pourrait être déposée ou c'est vraiment la décision...

Mme MARYSE TREMBLAY :

2975 Les stratégies financières et tout ça, je pense que c'est de ressort confidentiel.

LE PRÉSIDENT :

2980 Merci. Merci pour la réponse.

Du côté d'Hydro-Québec, bien, est-ce que tous les parcs sont rentables?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

2985 Je vais inviter mon collègue Jerry Bouth à venir compléter.

LE PRÉSIDENT :

2990 Donc, dans votre réponse, ce serait intéressant de nous dire s'il y a des risques financiers qui sont vraiment associés à cette activité-là...

M. JERRY BOUTH :

Oui.

2995

LE PRÉSIDENT :

... le plus détaillé possible.

3000

M. JERRY BOUTH :

Oui. Jerry Bouth, Hydro-Québec. La question « est-ce que tous les parcs sont rentables? », normalement, ils soumettent... C'est ça, c'est un contrat qu'ils ont eu suite à une soumission. Donc, leurs montages financiers font que, habituellement, théoriquement, ils sont rentables. C'est une projection qu'ils font pour les prochaines années. Donc, c'est ça.

3005

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, ça, c'est quand on est au début...

3010

M. JERRY BOUTH :

Oui.

3015

LE PRÉSIDENT :

... de l'activité, on est dans la planification.

M. JERRY BOUTH :

3020

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3025

Aujourd'hui, on a quand même un peu de recul. On a du recul, il y a de l'historique sur des parcs qui fonctionnent déjà. Est-ce qu'à ce stade, on peut considérer que c'est rentable et que ça répond aux prévisions qui avaient été faites au moment de la planification des projets?

3030

M. JERRY BOUTH :

Je n'ai pas ces informations-là. Je pourrais vérifier si c'est disponible...

LE PRÉSIDENT :

3035

S'il vous plaît.

M. JERRY BOUTH :

3040

... en délibéré.

LE PRÉSIDENT :

3045

Maintenant, sur la question des risques financiers qui seraient associés à cette activité-là, est-ce que vous en avez une idée?

M. JERRY BOUTH :

3050

Des risques financiers?

LE PRÉSIDENT :

3055

Oui, associés à l'activité d'exploitation, enfin, de construction et d'exploitation des parcs éoliens.

M. JERRY BOUTH :

Non, il faudrait que je prenne cette question en délibéré aussi.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3065 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Mais Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

3070 Oui.

Mme MARYSE TREMBLAY :

3075 ... si vous permettez, je peux peut-être ajouter un élément pour rassurer sur la question des risques.

3080 Ces projets-là, ils sont financés par un financement bancaire classique. Et quand on passe cette étape-là, on passe une étape de vérification diligente qui dure plusieurs mois où les banques, les prêteurs posent toute une série de questions sur l'ensemble du projet. Donc, toute la planification du projet, les planifications financières, les études de vent, l'entrepreneur général, toutes les questions sont posées. Et je pense ne pas me tromper en disant que les banques sont habituellement très frileuses à prêter à un projet qui serait à risque.

3085 Donc, les projets qu'on présente démontrent une rentabilité, et la preuve de ça, c'est le test de la vérification diligente des prêts que l'on doit faire pour pouvoir réaliser des projets.

LE PRÉSIDENT :

3090 O.K. Merci.

Monsieur Richard, c'était bien votre deuxième question, si je ne me trompe?

M. ALEXANDRE RICHARD :

3095 C'était ma première question. Je n'ai pas posé ma deuxième encore.

LE PRÉSIDENT :

3100 Bien, allez-y avec la deuxième.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3105 Excellent. Donc, bon, ma dernière question, c'est : est-ce que le projet, particulièrement ce projet-là en particulier, PPAW 2 – c'est la même chose pour les autres projets, mais on va parler de celui-là –, pour PPAW 2, est-ce qu'Hydro-Québec ou l'initiateur ou la MRC... les MRC, chacun d'entre eux, croit que l'ajout de ce projet-là, est-ce qu'il y a des risques que ça contribue à exercer une pression à la hausse sur les tarifs des différents clients d'Hydro-Québec en général? Et, le cas échéant, quels sont les impacts et effets sur les différentes catégories de clients?

3110 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la question.

3115 Hydro-Québec?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Je vais demander à Jerry Bouth de venir.

3120 **M. JERRY BOUTH :**

Oui, Jerry Bouth, Hydro-Québec. Bien, concernant le risque de l'augmentation des tarifs, c'est ça?

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3130 **M. JERRY BOUTH :**

O.K. C'est sûr que chaque... Bon, dernièrement, nous avons fait l'appel d'offres 2021, l'appel d'offres 2023. Ils avaient chacun un prix moyen par mégawatt. C'est sûr que... – comment je peux dire? – c'est sûr qu'auparavant, quand... lorsqu'on fabriquait... par exemple, lorsqu'on produisait des barrages, c'était des places de choix, donc les... – comment dire? – le coût par mégawatt était plus bas parce que c'était réparti sur plusieurs années.

Mais maintenant, avec les coûts, les coûts de... que ce soit les coûts de fabrication, la main-d'œuvre, *et cætera*, c'est sûr que les coûts sont légèrement plus élevés que la moyenne des tarifs, oui.

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Mais peut-être qu'on va demander à monsieur Richard de mieux repréciser sa question.

3145 Monsieur Richard, est-ce que vous pouvez mieux repréciser la question, s'il vous plaît?

M. ALEXANDRE RICHARD :

3150 Oui, bien, ultimement, ma question, c'est : on comprend qu'on a un projet de 1 milliard, O.K., pour PPAW 2. Ce 1 milliard-là, ultimement, est-ce que c'est les clients d'Hydro-Québec qui vont les payer via l'augmentation des tarifs ou c'est Hydro-Québec qui va assumer la... en fait, tous les...

Hydro-Québec, c'est tout le monde, là, mais est-ce que c'est Hydro-Québec qui va assumer la part d'augmentation des tarifs de l'énergie en général? C'est ma question.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

3160 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Qui qui va l'assumer? Est-ce qu'Hydro fera moins de profits ou ce sera... ou l'augmentation des tarifs sera répartie à tous les clients? C'est la question.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Richard. – Oui?

M. JERRY BOUTH :

3170 Oui, bien, qu'est-ce que je dirais, c'est que les prix ont été approuvés par la Régie, suite... Premièrement, on a fait un appel d'offres. On a reçu des soumissions. Les prix ont été approuvés par la Régie. Donc...

3175 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, est-ce qu'il va y avoir des répercussions sur le client? On est en face, par exemple, d'un projet qui coûte 1 milliard. En tout cas, le coût est de 1 milliard. Donc, quand ça va entrer en exploitation et puis vous allez produire... enfin, on va avoir une production d'énergie, est-ce qu'il y a des risques que ce montant-là se retrouve dans la facture du contribuable? Ou que c'est
3180 Hydro-Québec qui paie en partie le montant?

Donc, c'est vraiment, c'est pour voir si, finalement, c'est le contribuable qui paie pour des promoteurs privés qui...

M. JERRY BOUTH :

3185

Bien, c'est sûr que l'appel d'offres était pour les besoins du Québec, donc des consommateurs québécois. Le fait que ça a été entériné par la Régie, c'est que ça a été entériné dans le... si on veut, la... le...

3190

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Le Plan d'approvisionnement.

M. JERRY BOUTH :

3195

Oui, le *Plan d'approvisionnement*.

LE PRÉSIDENT :

3200

Donc, il n'y a pas de risque? Il n'y a pas de risque que ce soit le contribuable qui, en bout de ligne, paie pour le... enfin, pour le projet?

Monsieur Richard, on a un peu de mal à bien saisir vos intentions.

3205

Peut-être que...

Mme MARYSE TREMBLAY :

Bien...

3210

LE PRÉSIDENT :

... vous comprenez mieux...

3215

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je peux peut-être rajouter... je ne pense pas que ça va répondre à la question de monsieur Richard, mais bon, le projet PPAW 2, il a été soumissionné à 8,5 cents du kilowattheure dans le cadre d'un appel d'offres.

L'avantage des appels d'offres, c'est que les différents soumissionnaires vont avoir un intérêt à fournir à Hydro-Québec une énergie à un... au prix le plus bas possible puisqu'on veut être sélectionné pour réaliser le projet. Donc, ça met en compétition les meilleurs développeurs du territoire. C'est le cas... c'est ce qui s'est passé également ici.

On compare souvent le prix de l'énergie, de la nouvelle énergie éolienne à celui du bloc patrimonial d'Hydro-Québec. Je pense que c'est une comparaison qui tient difficilement la route puisque ce sont des installations qui existent depuis de nombreuses années qui ont été étalées dans le temps en termes d'amortissement. Si on faisait, par exemple, de la Grande Hydro à ce jour plutôt que de l'éolien, je pense que le prix au kilowattheure serait plus élevé que ce que l'éolien peut offrir actuellement.

Donc, on parle de nouvelles énergies qu'on intègre dans le réseau dans un... dans le cadre d'un appel d'offres compétitif pour essayer d'aller chercher les meilleurs prix. C'est ce qui s'est passé dans le cadre de l'appel d'offres.

Je sais que ce n'est pas exactement ce que le citoyen recherche, mais c'est la partie que je peux...

LE PRÉSIDENT :

Enfin, ici, dans le cas qui nous concerne, le projet va coûter 1 milliard.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3250 Et le projet...

Mme MARYSE TREMBLAY :

3255 Mais le projet... le coût du projet, c'est nous qui l'assumons...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

3260 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

3265 ... comme initiateur. Hydro-Québec paie l'énergie à 8,5 cents du kilowattheure. C'est ça notre contrat avec Hydro-Québec. Et ensuite, Hydro va redistribuer à ses consommateurs québécois cette énergie-là avec les tarifs qui sont approuvés par la Régie de l'énergie.

LE PRÉSIDENT :

3270 Imaginons que... bien, puisque là, vous êtes un privé, et c'est vous qui faites le projet maintenant à ce coût-là. Donc, évidemment, il y a un coût de cession que vous avez indiqué. Et je pense que la question du citoyen est aussi relative à : si on substituait vous à Hydro-Québec, est-ce que l'énergie reviendrait au même coût?

Mme MARYSE TREMBLAY :

3275 C'est une question à laquelle c'est impossible de répondre, Monsieur le Président. Je pense que le duo de façons de développer l'éolien qu'Hydro-Québec a mis en place, ça va chercher le meilleur de chacun. Les producteurs indépendants ont un rôle à jouer avec leur expertise. Ils arrivent avec une façon, une agilité pour pouvoir réaliser des projets rapidement dans le cadre d'appels d'offres, de le faire de bonne façon avec une expertise complète. Hydro, maintenant, joue son rôle

3280 en s'établissant... en établissant des partenariats avec des partenaires communautaires également.
Pour certaines zones, ils vont ajouter des partenaires privés aussi.

Le défi, il est grand, il est colossal pour l'ensemble des partenaires. Chacun joue son rôle.
Donc, nous, on fait notre partie là-dessus. Puis il n'y a personne, je pense, qui est capable de
3285 répondre sur le coût de l'énergie. Peut-être que quand on en saura plus sur les futures zones
structurantes, on aura un coût d'énergie d'une zone structurante, donc, qu'est-ce que ça donnera.

L'objectif d'Hydro-Québec, c'est aussi d'avoir des coûts les plus bas possible. Donc, c'est une
des raisons pour lesquelles, je pense, la société d'État a établi également ce mode de
3290 développement là de futures capacités énergétiques. Mais c'est bien difficile de dire si c'était
Hydro-Québec, ça coûterait moins cher ou ça coûterait plus cher. On n'en sait rien, là. On ne va pas
aller sur ce terrain-là.

LE PRÉSIDENT :

3295 Je pense qu'il y a un complément dans votre équipe.

M. GABRIEL DURANY :

3300 Oui, c'est vraiment un complément, Monsieur le Président. Gabriel Durany de l'Alliance de
l'énergie de l'Est, directeur développement.

En fait, la question de monsieur Richard est fort intéressante, mais elle est, comme ça a été
indiqué par Hydro-Québec, réellement traitée au sein de la Régie de l'énergie, dont c'est le rôle prévu
3305 par la loi d'évaluer l'impact sur les tarifs. Donc, c'est vraiment une décision qui est rendue par la
Régie, qui est visible sur leur site Web, qui peut être lue. Et c'est vraiment dans cette instance-là que
l'impact tarifaire est débattu et traité au Québec. Donc, c'est... le débat existe, il a lieu, et c'est
quelque chose qu'on peut lire sur Internet.

3310

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Richard, c'est la...

M. ALEXANDRE RICHARD :

Est-ce que vous permettez...

LE PRÉSIDENT :

... la réponse qu'on peut vous apporter ce soir.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Est-ce que vous permettez, Monsieur le Président, juste pour... La question est simple, là. Ultimement, qui paie le delta de tarification induite par le projet? Je comprends que tout se passe à la Régie de l'énergie, mais c'est d'intérêt public, là. Est-ce que l'initiateur peut expliquer...

LE PRÉSIDENT :

Bien, je... c'est l'explication...

M. ALEXANDRE RICHARD :

... la différence qui est induite, qui la paie? Est-ce que c'est les consommateurs ou c'est Hydro-Québec qui l'assume?

LE PRÉSIDENT :

3345

Monsieur Richard, vous avez posé la question et puis on vous a déjà répondu à plusieurs reprises à la même question. Donc, je ne vois pas...

M. ALEXANDRE RICHARD :

3350

Il n'y a pas eu de réponse...

LE PRÉSIDENT :

3355

... qu'est-ce que je peux faire d'autre. Si, si, il y a eu des réponses. On a tous entendu...

M. ALEXANDRE RICHARD :

3360

Monsieur le Président, il n'y a pas eu de réponse...

LE PRÉSIDENT :

... les réponses qui ont été apportées.

3365

M. ALEXANDRE RICHARD :

... il y a eu...

LE PRÉSIDENT :

3370

À moins qu'Hydro-Québec...

M. ALEXANDRE RICHARD :

3375

Il y a eu ...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, Monsieur Richard, est-ce que...

3380 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3385 ... vous pouvez m'écouter un instant? À moins que...

M. ALEXANDRE RICHARD :

3390 C'est juste qu'il y a un délai...

LE PRÉSIDENT :

3395 ... Hydro-Québec... Oui, allez-y.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est juste qu'il y avait un délai, je ne vous entends pas bien. Allez-y, je vous écoute.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, tout à fait.

3405 À moins qu'Hydro-Québec veuille apporter un complément à ce qui est déjà donné du côté de l'initiateur?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

3410 Non, mais comme... Ariane Doucet, Hydro-Québec. Comme ça a été mentionné, c'est
vraiment au rôle de la Régie de l'énergie, puis chacun des contrats d'achat d'électricité est évalué
par la Régie de l'énergie. La décision est publique.

3415 Puis, en fait, je rappelle à notre mission aussi, Hydro-Québec, c'est d'offrir le tarif d'électricité
au meilleur prix pour l'ensemble de ses clients. Donc, ça fait partie effectivement de nos priorités, de
nos engagements, de choisir les meilleurs projets avec un bon coût qui va impacter le moins possible
les tarifs des Québécois.

LE PRÉSIDENT :

3420 Voilà, Monsieur Richard, tout ce qu'on a pu apporter comme réponse à vos questions. Et je
vous remercie pour votre participation.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3425 Il n'y a pas eu de réponse, mais merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

3430 Merci et bonne soirée, Monsieur Richard.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3435

LE PRÉSIDENT :

Bien, puisqu'on est avec Hydro-Québec, je pense que... – Non, vous pouvez rester.

3440 On a rebondi un peu d'abord sur une réponse qu'on a obtenue par rapport à... je pense que c'est madame Picker-Paquin qui avait posé une question par rapport au nombre d'éoliennes. Et on revient dessus. On a prévu un nombre d'éoliennes, que si on fait la comparaison avec PPAW 1, qui semble un peu plus élevé.

3445 La question est : si jamais on produit de l'énergie qui est supérieure à ce qui est prévu dans le contrat, est-ce qu'Hydro-Québec achèterait cette énergie-là?

M. JERRY BOUTH :

3450 Oui, jusqu'à 20 %, tel que stipulé dans le contrat.

LE PRÉSIDENT :

3455 O.K., donc c'est déjà établi, donc vous pouvez l'acheter jusqu'à plus de 20 %. O.K. Donc, on comprend qu'il n'y a pas vraiment de contraintes associées à ça, puisque c'est déjà établi que vous pouvez récupérer ça?

M. JERRY BOUTH :

3460 Oui. La puissance contractuelle reste la même, mais l'énergie contractuelle, ça donne plus de flexibilité aux promoteurs, aux fournisseurs d'atteindre l'énergie contractuelle par année.

LE PRÉSIDENT :

3465 Je vais oser une dernière question, toujours par rapport à Hydro-Québec. Bien, s'il est possible que vous achetiez de l'énergie excédentaire d'un parc éolien, est-ce que c'est possible que, dans le cas des parcs futurs qui vont arriver, qu'on diminue le nombre d'éoliennes? Plutôt qu'on se retrouve avec plein d'éoliennes, qu'on diminue le nombre, parce que finalement, on peut avoir des éoliennes de grande capacité qui vont produire plus que c'est établi dans le contrat. Or, on sait maintenant que
3470 vous pouvez acheter des excédents dans ces parcs-là. Est-ce que ça pourrait amener à diminuer le nombre d'éoliennes?

Comme si vous regardez...

Mme MARYSE TREMBLAY :

3475

En fait... Mais Monsieur le Président, il n'y aura pas d'excédents. La puissance contractuelle est de 291,4 mégawatts. C'est ce qu'on est capable de livrer.

3480

Ce qu'on explique à la commission, c'est qu'on peut le faire en fonction d'une puissance installée. C'est ce qui se fait généralement, mais on a vu des projets dernièrement aussi dont la puissance installée est différente de la puissance contractuelle. Et donc, le nombre de 51 éoliennes nous permet d'aller livrer le 291,4 mégawatts avec plus de constance sur le réseau d'Hydro-Québec.

3485

Donc, on ne va pas dépasser notre contrat, on ne peut pas faire ça, mais on va être capables de livrer notre puissance de façon plus constante, donc, à travers le contrat, à travers les 30 ans du contrat.

LE PRÉSIDENT :

3490

Merci. Ça répond à ma question, merci.

LA COMMISSAIRE :

3495

Pour terminer, on va passer juste à travers quelques questions. J'avais commencé tout à l'heure à parler des milieux humides auxquels on n'a à peu près pas parlé.

3500

Dans toutes vos présentations, vous parlez de 14,4 % de la zone d'étude qui est un milieu humide qui est impacté par votre projet. Est-ce que ce 14,4 % là inclut les empiétements temporaires ou c'est des empiétements... c'est vraiment au final lors de l'exploitation du projet?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je vais laisser monsieur Bérubé prendre la question.

M. JOËL BÉRUBÉ :

Madame la Commissaire, Joël Bérubé, représentant de l'initiateur. Pour répondre simplement à la question, le 14,4 % réfère à la quantité, à la superficie de milieux humides dans la zone d'étude.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. JOËL BÉRUBÉ :

Donc, c'est vraiment le pourcentage de la zone d'étude. Ça représente 7 500 hectares de milieux humides présents dans la zone d'étude. C'est pour démontrer qu'il y a quand même beaucoup de zones humides à l'intérieur de la zone d'étude du projet. C'est essentiellement des marécages et des tourbières boisées, à peu près pour 30 % chacune de ces catégories-là. Donc, des milieux humides très abondants dans le secteur du projet.

LA COMMISSAIRE :

Fait que ce n'est pas les 14,4 qui sont affectés par votre...

M. JOËL BÉRUBÉ :

Non.

LA COMMISSAIRE :

... projet, c'est ce que je comprends?

M. JOËL BÉRUBÉ :

Absolument pas. Si vous voulez...

LA COMMISSAIRE :

On peut le...

3540 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

... je peux vous faire une capsule sur la manière dont on a à gérer les milieux humides dans la configuration du projet, dans l'optimisation du projet, si vous le souhaitez. Alors, allons-y.

3545 Et voilà. Capsule sur les milieux humides. Alors, allons-y, première diapositive : portrait du territoire. On vient de le mentionner, territoire avec une large présence de milieux humides. On parle de 7 500 hectares de milieux humides, 14,4% du territoire. Ces milieux humides là font partie essentiellement de la cartographie ministérielle disponible dans les bases de données pour ce qui est du recensement général de la zone de projet.

3550 Par contre, depuis 2023, il y a eu de nombreuses... de nombreux inventaires qui ont été faits à l'intérieur des emprises du projet. Je l'ai mentionné cet après-midi. Puis on en a fait en 2023-2024, toujours dans l'optique d'éviter les zones humides.

3555 On parle de la séquence « éviter – minimiser – compenser ». C'est une séquence qui est extrêmement importante au niveau de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. C'est une façon d'établir l'acceptabilité d'un projet au niveau de la protection des zones humides. Puis c'est repris dans différents règlements au niveau ministériel. Donc, on doit s'y plier, puis la première séquence est d'éviter les zones humides. Donc, c'est ce qu'on a dû faire, ce qu'on a voulu faire par ces ajustements, les ajustements de configuration qu'on a faits, les déplacements d'éoliennes, les retraits de chemin, différentes mesures qui ont été mises en place pour l'évitement des mesures humides.

3560 Entre les configurations présentées au volume 1 et celles maintenant présentées au volume 4, il y a eu 2,2 hectares de milieux humides d'évités. Mais depuis le début du projet, c'est plus de 3565 20 hectares de milieux humides qui ont été évités par des ajustements, par des validations terrain, par des... ces différentes interventions-là qu'on a faites.

Prochaine diapositive. Donc, je l'ai... j'en ai parlé cet après-midi, on a fait des efforts d'évitement. Malgré ces efforts-là, il y a 9 hectares de milieu humide impactés selon la configuration 19 présentée au volume 4. Donc, ce n'est pas 14,4, c'est 9. Ça représente 0,12 % des milieux humides de la zone d'étude. Donc, des 7 500 hectares dont on parlait tantôt, 0,12 % de ces milieux-là seraient affectés par le projet actuel.

C'est essentiellement des marécages et des tourbières boisées. Donc, les mêmes milieux humides que l'on retrouve de façon abondante dans la zone. On évite toutes les tourbières ouvertes de la zone de projet, ce qui est une... c'est un point positif de par l'importance de ces tourbières ouvertes là. Et puis les empiétements dans les zones humides, c'est... ça représente moins de 2,5 % de la surface requise pour l'aménagement du projet.

Donc, on parlait d'éviter et minimiser. Donc, une fois qu'on a... on est face à des empiétements inévitables, on... il y a quand même des actions qu'on peut amener pour diminuer notre impact sur les milieux humides. Dans certains cas, c'est d'élargir les chemins du côté opposé de la zone humide. Lorsqu'on utilise un chemin existant, on va travailler du côté opposé. Ça permet de réduire l'impact.

Lorsqu'on doit traverser une zone humide, on peut tenter de réduire au minimum la largeur du chemin tout en stabilisant *l'étalue* de façon adéquate. On doit favoriser le libre écoulement de l'eau dans ces secteurs-là pour s'assurer que les zones humides demeurent connectées entre elles et qu'il n'y ait pas d'assèchement non plus au niveau des zones humides.

On parle d'ajouter des dispositifs de gestion de la sédimentation et de remise en état au niveau des aires d'empiètement temporaire. Ça, on en a parlé tantôt rapidement, au niveau des aires temporaires hors milieux sensibles, mais il y a aussi des exigences assez poussées au niveau de la restauration des aires d'empiètement temporaire dans les zones humides pour lesquelles il y a des suivis de restauration à faire après la construction.

Donc, prochaine diapositive, on en parle de l'optimisation, optimisation à venir au niveau de la phase d'acceptabilité environnementale. On continue de travailler sur la planification détaillée des chemins. Ça va nous permettre de réduire davantage les empiétements dans les secteurs de zones sensibles.

3600 On en a discuté aussi, retrait de quatre positions et de leurs chemins d'accès. Vu l'étendue des secteurs humides dans la zone de projet, on s'attend à des réductions au niveau des superficies aussi juste par le retrait de ces quatre positions-là.

3605 La sélection des accès principaux, je l'ai mentionné après-midi, 23 kilomètres de chemins qui ne seront pas utilisés et qui sont présentés actuellement dans la configuration. Assurément, il y aura des réductions d'impact en retirant ces chemins-là de la nécessité de les améliorer. Puis notre nouveau tracé de réseau collecteur qui évite l'habitat du rat musqué. Mais l'habitat du rat musqué, c'est essentiellement un large milieu humide sur lequel on n'interviendra pas.

3610 « Éviter – minimiser – compenser », donc la phase finale, c'est, une fois que cet effort-là a été fait, d'éviter de minimiser notre impact, mais pour le résiduel, ce qui en demeure des 9 hectares pour l'instant. Puis je mentionne qu'on va être en deçà de ça à la phase d'acceptabilité environnementale, bien, c'est de compenser. Donc, on doit, par réglementation, venir compenser l'atteinte aux milieux humides, les superficies atteintes. Puis on travaille sur un plan de compensation, que je peux vous
3615 présenter si vous le désirez. Sinon, je m'en arrête là.

LA COMMISSAIRE :

Présentez-nous le plan de compensation, ça nous intéresse.

3620 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Peut-être pendant que la diapo se met en place, donc, le plan de compensation, en nature, c'est un élément qui est extrêmement important pour nous, pour l'initiateur du projet.

3625 On a travaillé en collaboration avec plusieurs parties prenantes de la région. C'était un élément qu'ils nous mentionnaient comme étant très important pour eux. Je parle des MRC, la Première Nation, les OBV également, le Conseil régional de l'environnement. Donc, tout ça, tous ces gens-là ont été impliqués dans le développement du projet.

On peut faire une compensation financière. Donc, au terme, on analyse combien de milieux humides, c'est quoi le nombre d'hectares et qu'est-ce qu'on doit faire à la fin et on envoie un chèque.

Nous, on souhaitait avoir vraiment un impact direct dans le milieu, et c'est ce que Joël va pouvoir vous présenter.

M. JOËL BÉRUBÉ :

Donc, plan de compensation, on veut vraiment intervenir dans la zone de projet ou à proximité par des interventions en nature sur les milieux concernés.

On a, je le rappelle, 9... Donc, dans le fond, on rappelle la séquence « éviter – minimiser – compenser » sur la diapositive actuelle. Je pense que je vais la passer rapidement, évidemment. J'ai fait référence aux 9 hectares de milieux humides qui sont touchés par le projet. On a essentiellement la même démarche à faire au niveau des milieux hydriques. De par l'élargissement des chemins, il y a certains cours d'eau sur lesquels on va venir allonger les ponceaux, les chemins existants. Donc, 80 % de chemins existants, si on allonge les ponceaux, ça engendre certains empiétements dans les cours d'eau.

S'il y a des cours d'eau qui s'écoulaient dans les chemins... dans les fossés des chemins existants, on doit les traiter comme tels. Mais dans certains cas, le fait de travailler pour élargir notre chemin pour permettre le passage des camions, les composantes d'éoliennes, on doit dans certains cas, malheureusement, empiéter sur ces éléments-là.

On parle de 6,4 hectares de milieux hydriques. Ça peut être les rives aussi, les rives et le littoral. Donc, c'est les deux composantes principales des milieux hydriques. Ces deux milieux-là, soit les milieux humides et hydriques, sont visés par notre plan de... le déploiement de notre plan de compensation.

On aura un plan de compensation actuellement à l'étude qui est en deux volets. Le premier volet est un plan de... qui vise le... un projet de restauration d'une tourbière, d'une tourbière ouverte

avec mare. On l'appelle la tourbière Tardif. C'est l'une des dernières tourbières ombrotrophes à mares au Bas-Saint-Laurent.

3665 Ça nous amènerait à... C'est une ancienne tourbière qui a été exploitée dans le passé pour laquelle il n'y a pas d'obligation environnementale de restauration. Parce que maintenant, une entreprise comme Premier Tech ou un autre... Tourbières Berger viendrait exploiter une tourbière, ils ont des autorisations ministérielles à obtenir et des obligations environnementales de restauration et de maintien des écosystèmes. Tandis que dans le passé, avant l'arrivée de la Loi, il y avait
3670 certaines tourbières déjà exploitées pour lesquelles ces clauses-là n'étaient pas présentes. Donc, ce site-là en fait partie.

Et puis, les impacts positifs appréhendés pour le projet, c'est de permettre le retour de la séquestration du carbone par l'accumulation de matière organique, de favoriser une diversité
3675 végétale et animale dans la tourbière et favoriser le tampon, la réserve d'eau de par l'absorption de la tourbe. Ça vient régulariser l'écoulement dans le bassin versant.

Donc, je continue au niveau de la tourbière Tardif. C'est un projet de restauration de 17,3 hectares de tourbière ouverte. C'est un – je l'ai expliqué – site à exploiter, qui a été exploité
3680 sans obligation légale. C'est une grande surface de tourbe nue qui a été exploitée, qui a besoin d'une intervention pour retrouver son allure naturelle.

Et on va travailler avec Premier Tech, qui a une très bonne expertise dans le domaine au niveau de la restauration des tourbières. Premier Tech nous propose un site... des sites, ils ont sous
3685 autorisation des sites donneurs disponibles pour aller récolter des plantules ou des semences qui serviront au réensemencement et à la remise en production ou à la revégétalisation de la tourbière. Donc, c'est une chance de pouvoir compter sur une entreprise comme Premier Tech pour nous accompagner dans ce projet-là.

3690 On montre une carte, ici. Donc, on parle d'une restauration écologique sur 17,3 hectares. Mais dans la zone qui est visée de 24,6 hectares qui forme le complexe de tourbière sur lequel on travaille, il y a 7,3 hectares de tourbière où la végétation a commencé à reprendre, une végétation de type tourbière, et qui est déjà en mode retour à l'allure naturelle. Mais notre intervention au pourtour va

3695 venir favoriser et consolider ce retour de régénération naturelle là. Donc, c'est en tout quand même un complexe de 24,6 hectares qui va faire l'objet de notre plan de compensation avec Premier Tech.

3700 Un petit mot rapide sur Premier Tech. C'est une équipe qui nous offre des professionnels en environnement dédiés pour ce projet-là. Ils ont une grande expertise au niveau de la restauration de tourbières. Ils ont fait plusieurs projets au niveau de... dans les provinces, dans les diverses... différentes provinces du Canada. C'est près de 2 000 hectares de tourbières restaurées en Amérique du Nord pour Premier Tech. Et une de leurs forces, c'est d'avoir des opérateurs expérimentés et des équipements spécialisés pour ce type d'interventions là sur les tourbières à restaurer.

3705 Mon autre volet, l'autre volet du plan de compensation sur lequel on travaille – je vais y aller un petit peu plus rapidement – c'est un volet de restauration qui vise davantage les milieux hydriques et qui va se passer... Je ne sais pas si je l'ai mentionné, mais la tourbière Tardif, c'est à Notre-Dame-du-Portage, donc légèrement à l'extérieur de la zone de projet à l'étude que l'on montre souvent sur nos cartes, mais dans la même MRC de Rivière-du-Loup, donc tout près. Tandis qu'on souhaitait quand même, avec nos discussions, les discussions qu'on a eues avec les organismes, 3710 avoir des interventions concrètes sur le site et d'aller chercher l'aspect milieux hydriques dans notre proposition.

3715 Ce qu'on regarde, puis c'est des projets qui sont en consultation, qui doivent être approuvés au niveau des gestionnaires du territoire et des parties prenantes du... usagers du territoire, mais on regarde la possibilité de fermer d'anciens chemins forestiers, c'est des... d'anciens... ils sont existants, mais qui sont devenus désuets, des secteurs où les chemins traversaient de larges étendues de milieux hydriques. On viendrait retirer les remblais dans les zones humides et hydriques pour renaturaliser le tout. Ça va favoriser la connectivité des milieux. Puis encore là, on va travailler au niveau de la biodiversité.

3720 Puis présentement, on a cinq sites qui vont être en analyse prochainement, et puis on travaille sur ces projets-là avec grand intérêt pour réussir notre plan de compensation en nature.

3725

LA COMMISSAIRE :

Je vais revenir, j'ai une autre question, mais est-ce que le ministère de l'Environnement est satisfait de ces efforts-là?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui, Madame la Commissaire. En fait, Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. Je voudrais amener quelques précisions par rapport à ce qui vient d'être dit.

Il faut réaliser que depuis l'adoption du projet de loi 81 sur la modification de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il y a quelques modifications qui ont été apportées en termes de ce que nous on appelle la modernisation de la *LQE*, là, en fait. Il y a des changements qui ont été faits pour les milieux humides et hydriques. Il y a des changements légaux sur l'article 31.5.1, l'alinéa... le premier alinéa, pardon.

En fait, je vais essayer de résumer ça très rapidement, là. Quand on fait l'analyse des études environnementales, des études... c'est ça, des études d'impact, on se pose toujours la question : est-ce que le projet porte atteinte à un MHH, à un milieu humide et hydrique, oui ou non? Sinon, il n'y a pas de... s'il n'y a pas aucun dommage qui est apporté, il n'y a pas de mention dans le décret.

S'il y a une atteinte au MHH, on se demande toujours : est-ce que c'est exigible à une compensation à ce moment-là? Sinon, bien, il faut que le décret soit explicite à cet égard-là. Si oui, bien là, à ce moment-là, on décide sous quelle forme. Il y a deux formes possibles. Soit le décret indique des modalités de compensation monétaire – bien, en fait, comme je disais, il y a deux possibilités – ou le décret indique la nature du projet et les modalités qui sont encadrées.

Donc, tout ce que l'initiateur a dit, ce sont toutes des informations qui nous ont été données. Puis là, pour le projet qui porte atteinte au MHH, dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement va devoir décider si une compensation est exigée à l'initiateur et déterminer la forme de la compensation.

Donc, ce que monsieur Bérubé a présenté comme plan de compensation, c'est à l'étude, il va devoir être déposé, mais il va devoir aussi être approuvé. Donc, il y a quand même d'autres étapes dans l'acceptabilité qui doivent être faites dans l'analyse environnementale pour pouvoir dire si oui ou non c'est accepté. Et ça va être clairement édicté au décret.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

Mme MARYSE TREMBLAY :

On aurait un complément d'information ici par monsieur Durany.

M. GABRIEL DURANY :

Oui, Madame la Commissaire. Du point de vue de l'Alliance, c'est une méthode de compensation ou une proposition qui est faite par Invenergy qui est l'aboutissement d'une très longue conversation à travers tous nos projets en développement. On est heureux d'arriver là sur PPAW 2 avec une vraie proposition envers le ministère.

On est bien entendu conscients de ce que dit madame Lavoie, que ça doit être évalué et autorisé, mais on y voit une vraie avancée pour faire une compensation dans nos écosystèmes avec nos expertises, nos gens. Pour nous, c'est très important.

Et on a... moi, j'ai personnellement visité une tourbière qu'on a remise en état dans le cas de Nicolas-Riou, dans la municipalité de l'Isle-Verte, avec une méthode de réensemencement dont monsieur Bérubé parlait. C'est vraiment beau à voir. Je pense qu'on a une opportunité au travers de projets comme ça de faire avancer nos expertises dans la région. Puis pour nous, à l'Alliance, c'est quelque chose qui nous tient beaucoup à cœur.

Donc, on est, je tiens à le souligner, très heureux de cette proposition, mais on est conscients, bien entendu, de ce que madame Lavoie a dit, que la prérogative d'accepter un tel plan revient au ministère. Merci.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Je vais rajouter un complément. Juste une petite parenthèse. J'entends très bien ce que vous dites, mais il ne faut pas oublier qu'on... nous, il faut respecter ce que la Loi édicte et ce que les règlements édictent, et c'est ça qui est écrit présentement.

Ce que je peux dire, par contre, c'est que la compensation par des travaux est fortement encouragée. Donc, c'est encouragé parce que c'est cohérent avec l'objectif d'aucune perte nette de MHH, puis ça a des retombées beaucoup plus directes et concrètes dans le milieu. Voilà.

LA COMMISSAIRE :

Et est-ce que c'est une mesure qui est fréquente dans d'autres décrets pour des parcs éoliens?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Jusqu'à maintenant, je crois que ça serait la première.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Parce qu'on vient tout juste d'adopter, ça fait à peine un an, la réglementation vient de changer, donc on serait dans... ça serait dans les premiers, là.

3820

LA COMMISSAIRE :

O.K. Merci.

3825

Et juste pour revenir, avant de terminer, pour ce qui est de PPAW 1, donc là je comprends que c'est une première, vous avez choisi, ou en tout cas, vous avez compensé?

Mme MARYSE TREMBLAY :

On a compensé de façon financière, parce qu'on avait exactement le même type de projet.

3830

LA COMMISSAIRE :

Oui.

3835

Mme MARYSE TREMBLAY :

Mais évidemment, quand on est arrivé à la période d'acceptabilité environnementale, on avait fait une partie, disons, de l'idéation du projet, mais il nous manquait de la caractérisation écologique terrain qu'on n'avait pas le temps de faire avant le décret.

3840

Puis ça a été une belle leçon, un apprentissage qui nous permet aujourd'hui de revenir. Et si on arrive à déposer quelque chose à la satisfaction du ministère et qu'on est les premiers, on sera très heureux d'ouvrir la voie dans ce type de projets là. Ça nous tenait énormément à cœur dans le cadre de PPAW 1, on n'a pas réussi à le faire. On est déterminés à y arriver dans le cadre de PPAW 2.

3845

LA COMMISSAIRE :

3850

Et si le ministère autorise la compensation de cette façon-là, est-ce que, bon, je comprends qu'on est dans l'hypothétique, là, mais est-ce que vous avez une projection, surtout pour le site qui

est à Notre-Dame-du-Portage, est-ce que vous allez pouvoir commencer avant la fin de la construction ou... C'est quoi votre échéancier?

Mme MARYSE TREMBLAY :

3855

Je vais laisser monsieur Bérubé...

M. JOËL BÉRUBÉ :

3860

Il y a quand même des activités qui vont être faites presque en même temps de la construction du projet. On avait un... je ne l'ai pas avec moi, là, on avait un échéancier proposé par Premier Tech pour la mise en œuvre du plan, puis il va être présenté au ministère de l'Environnement lors de notre présentation dans le dossier, là.

3865

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3870

Merci.

Mais j'aurais d'autres questions, on va dire, un peu en rafale.

3875

Pour préciser, c'est telle chose, on voit que dans vos documents, à plusieurs reprises, vous dites qu'il y a un rapport d'optimisation qui est prévu pour l'été 2026. Est-ce que le projet que vous nous avez présenté hier est issu de cette optimisation-là?

Mme MARYSE TREMBLAY :

3880

Je vais laisser monsieur Bérubé répondre.

M. JOËL BÉRUBÉ :

3885 Oui, le projet est issu, puis c'est une continuité de cette optimisation-là. On fait souvent des références à des retraits de position, à des retraits de chemin. On n'est pas à rebrasser les dés ou les cartes puis à repositionner nos positions.

3890 L'étude, elle est faite, elle est... il y a beaucoup d'informations qui ont été collectées pour en arriver à ce qu'on a actuellement. Puis là, on vient raffiner vraiment la... c'est donner la touche finale à notre configuration, faire nos derniers choix sur les accès, venir préciser notre ingénierie, comme je mentionnais, venir préciser la forme des aires de travail selon les hypothèses qui vont être faites sur le type de grue qui va être sélectionnée. Donc, on va vraiment venir pousser notre ingénierie préliminaire pour demande d'autorisation.

3895 Puis la version optimisée, c'est la version 51 éoliennes qui va être livrée au ministère de l'Environnement pour son analyse d'acceptabilité environnementale. Ça va venir inclure l'ensemble des statistiques au niveau des empiétements finaux dans les milieux humides et hydriques. Ça va venir inclure les derniers... les statistiques à jour au niveau du déboisement, au niveau des empiétements dans les autres paramètres de configuration ou autres composantes environnementales.

3905 C'est une mise à jour, si on veut, de l'étude d'impact qui va être faite pour que le ministère puisse finaliser son analyse d'acceptabilité environnementale. S'il y a des simulations visuelles à mettre à jour parce qu'il y a des éoliennes en moins, ça sera fait. Donc, ça va être un *wrap up* final de notre travail d'optimisation.

LE PRÉSIDENT :

3910 Et donc, c'est pour cette raison, tout à l'heure, dans votre présentation, j'ai vu que le dernier point d'éviter, c'est mi... l'optimisation se poursuit. Ça veut dire qu'il y a encore... on pourrait avoir des changements qui peuvent s'opérer dans le projet tel que vous nous avez présenté hier?

3915 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Je le répète : c'est des réductions, c'est des choix au niveau des accès. C'est le choix final sur les 51 positions retenues. C'est... puis c'est l'empreinte, c'est l'empreinte du projet qui va être déterminé final pour demande d'autorisation pour l'acceptabilité environnementale, puis ensuite, le processus d'autorisation ministérielle qui suivra.

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Dans la documentation du dossier, on a compté pas mal... une trentaine d'engagements que vous avez pris. Sur diverses questions, rapports que vous avez déposés, des suivis, tous orientés pour la période de l'analyse environnementale.

Est-ce que vous pouvez nous dire à ce stade... Bon, nous on a la liste, mais peut-être qu'elle n'est plus à jour. Est-ce que vous pouvez nous dire à ce stade lesquels de ces engagements sont déjà prêts?

Oui, dans vos... dans les rapports, dans toute la documentation, il y a beaucoup d'engagements qui sont pris sur le projet. Par exemple, il y a des engagements qui sont pris sur le milieu naturel, donc milieux humides, hydriques, habitat du poisson, du rat musqué, on a pris des engagements. Faune et habitat, il y a d'autres engagements qui sont pris. Sur les GES, c'est pareil, et sur le milieu humain aussi. Donc, quand on fait la recension, on se retrouve à peu près à une trentaine d'engagements qui ont été pris.

Bon, je ne vous demande pas de rappeler le tout, mais je voudrais savoir : est-ce que certains de ces engagements-là sont prêts? Si c'est prêt, vous pouvez nous le déposer, nous on va le consulter, et on le rendra public.

Mme MARYSE TREMBLAY :

3945 Monsieur Bérubé va vous répondre.

M. JOËL BÉRUBÉ :

3950 Monsieur le Président, je pense qu'on... Je vais essayer de clarifier un peu les différents sujets que vous abordez au niveau des engagements. Il y a des engagements de suivi, de surveillance, il y a des engagements qui ont été pris aussi au niveau de la complétion de certains inventaires. Je ne sais pas si c'est là où vous voulez aller. Je sais qu'on avait des validations à faire au niveau de certaines...

3955 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3960 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

... de la nidification... Ce tour d'horizon là, bien, j'aurais... je vais demander à Nathalie de nous faire un tour d'horizon sur l'avancée des différentes validations 2026 qui sont en cours et qui ont été faites jusqu'à présent.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ceux qui sont... ceux qui ont déjà été réalisés, ceux qu'on attend encore. Et s'il y a une liste qui est disponible, ce serait bien de nous la déposer aussi.

3970 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

3975 Oui, merci, Monsieur Bérubé, Monsieur le Président. Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Donc, effectivement, dans l'étude d'impact, il y a plusieurs engagements de compléter ou de faire de nouveaux inventaires en 2026. Rapidement, ce que ça représente, c'est caractérisation écologique pour être sûr d'avoir couvert l'ensemble des cours d'eau puis des milieux humides sur le territoire.

Ça avance très bien. On est... on n'a pas finalisé les inventaires, mais c'est très, très bien avancé. Le rapport va sortir cet automne. Ces données-là sont vraiment importantes pour finaliser l'optimisation puis la justification des empiétements dans les milieux humides et hydriques.

3980

Du côté de la faune, il y a un inventaire qui a été réalisé pour la recherche de cavités de nidification du grand pic, donc c'est un complément encore une fois. Il y a des cavités qui ont été observées qui sont situées en dehors des emprises projetées du projet, donc de ce côté-là, l'évitement est prévu. Au niveau... Puis ce sera présenté dans le rapport d'optimisation, là, la façon dont l'évitement a été réalisé.

3985

Il y a un inventaire aussi qui est en cours, qui est terminé au niveau de la vérification des chicots, des arbres sénescents qui sont propices à des colonies de chauves-souris ou de nidification du Martinet ramoneur. Il y a quelques chicots ou arbres sénescents qui ont été trouvés encore une fois en dehors des emprises projetées, donc il va y avoir évitement. L'engagement était en lien avec il fallait éviter ces chicots-là s'ils étaient utilisés. Je vous confirme que ce qu'on a trouvé comme chicots potentiels, il n'y avait aucun signe d'utilisation.

3990

Ensuite, habitat du poisson, donc s'il y a des nouveaux cours d'eau qui sont... qui doivent être traversés par la nouvelle emprise du projet ou l'emprise finale du projet, l'habitat du poisson va être caractérisé. C'est également en cours de finalisation.

3995

Il y a un inventaire acoustique de chauves-souris complémentaire, donc deux stations d'inventaire... d'enregistrement de chauves-souris complémentaires à ce qui avait été fait en 2023. Les périodes vont jusqu'à automne pour couvrir les périodes de migration des chauves-souris, donc ça va être complété au début de l'automne.

4000

Puis on a fait un inventaire de plantes en situation précaire dans certaines zones du projet. L'inventaire devrait se compléter dans les prochains jours, semaines. Donc, ça aussi, ça va très bien.

4005

Donc, tout ça avance bien, et tous ces résultats-là vont être intégrés dans le rapport d'optimisation qui sera présenté au ministère avec les statistiques finales du projet pour acceptabilité environnementale.

LE PRÉSIDENT :

4010

Oui, vous voulez compléter? C'est bon, merci.

Alors, je m'intéresse aussi à votre plan de transport, parce qu'on dit... on ne sait pas, est-ce qu'il est prêt maintenant, ce plan de transport? S'il est prêt, ce n'est pas la peine de le présenter, mais vous nous le déposez. On va le consulter.

4015

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, on va vous présenter la carte des transports qui sont requis. En fait, ça va ressembler beaucoup à PPAW 1. On a une carte qui va pouvoir vous montrer ça, on va pouvoir vous décrire les trajets.

4020

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'accord. Vous dites que ça va ressembler beaucoup, hein? Donc, il y a quand même des différences, c'est bien ça?

4025

Mme MARYSE TREMBLAY :

Ça va ressembler beaucoup jusqu'à l'autoroute 85 à la hauteur de Saint-Antonin. C'est un plan qui va être assez similaire à ce qu'on a vu jusqu'à maintenant.

4030

Donc, vous avez... Je peux vous le décrire. Vous avez à l'écran la carte. C'est... il y a quatre accès principaux : la route des Roches, la route Taché, la route Talbot et le 4e rang Ouest.

4035

Les pales, donc 153 unités, vont faire 35 kilomètres. C'est en mauve sur la carte. Donc, ils vont partir du port de Gros-Cacouna sur l'avenue du Port, l'autoroute 20 en direction ouest. Un demi-tour à la sortie 496 à la hauteur de Notre-Dame-du-Portage. On reprend la 20 en direction est. On utilise la 85 en direction sud. Donc, ça, c'est le trajet commun.

4040

On a les tours, donc 306 unités. On prend l'hypothèse de tours qui proviendraient de Matane. C'est en rose sur la carte. Donc, on part de l'usine de Marmen à Matane. La route 132, la route Flavie-Drapeau, la jonction sur l'autoroute 20 à Mont-Joli en direction ouest. On prend ensuite la route 132 et l'autoroute 20 jusqu'à la sortie 514 de Cacouna. Puis on prend la route 191, la route 291, le boulevard industriel et l'autoroute 85 en direction sud.

Ensuite, on a les autres composantes, qui sont en orange sur la carte. Par « autres composantes », il s'agit donc des nacelles du rotor du groupe motopropulseur également. Vont partir du port de Gros-Cacouna par l'avenue du Port, la route 191, la route 291, le boulevard Industriel, l'autoroute 85 en direction sud.

Donc, ça, c'est le début des transports. Puis ensuite, le trajet commun, qui va être entre 20 et 50 kilomètres selon l'accès. C'est en vert sur la carte. C'est l'autoroute 85 en direction sud, la route Desroches, la route Taché ou la route Talbot ainsi que la route 291 et le 4^e rang Ouest à Saint-Honoré pour accéder au site.

Donc, c'est ce qui est prévu. C'est très, très similaire à ce qu'on a vu pour PPAW 1.

Je rappelle que le détour des pales par l'autoroute 20, donc, on prend... on va les faire tourner un peu plus loin parce qu'on a besoin d'un bon rayon de courbure pour qu'elles remontent. La pale est assez longue à transporter. Donc, voilà.

Et pour les autres composantes, on est capable d'avoir un chemin qui est un petit peu plus rapproché.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Je m'en vais vers les municipalités. Je voudrais voir avec vous, dans le cadre du projet PPAW 1, est-ce que vous notez des impacts au niveau de la circulation routière régionale?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4075 Oui, Monsieur le Président, les municipalités qui sont là ne vivent pas ce type, parce qu'ils sont de l'autre côté de l'autoroute 85. Je peux vous parler, par contre, des impacts, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

4080 O.K.

Mme MARYSE TREMBLAY :

4085 On a eu un plan de transport qui a été quand même assez performant pour PPAW 1 avec une limitation des impacts auprès des résidents.

4090 Il y a eu quelques périodes très courtes où, surtout en été, quand il y a des travaux sur le réseau routier, ça venait impacter l'horaire du transport de nos composantes. Donc, la façon dont on envisage habituellement les transports de grandes composantes comme ça, c'est qu'on y va extrêmement tôt le matin, 4 heures du matin, 5 heures du matin, pour s'assurer que quand on arrive sur le site, il est 6 heures, 6 heures et demie. Donc, on est avant la circulation locale.

4095 C'est ce qui s'est passé pour pratiquement l'ensemble de nos livraisons. Dans de très courtes périodes, on parle d'une à deux semaines, des travaux routiers sur l'autoroute 20 venaient nous retarder, retarder notre arrivée sur le site. Et là, quand les pales arrivaient dans un échangeur d'autoroutes, le convoi arrivait sur trois pales et il pouvait y avoir un moment d'attente pour certains résidents qui devaient circuler au même moment.

4100 Donc, on a été en lien avec les résidents de façon très rapprochée, avec des communications très, très fréquentes sur les modifications à l'horaire quand elles arrivaient. Je pense que ça a été bien apprécié par les citoyens.

Donc, on essaie évidemment de réduire les impacts par un horaire qui est favorisant à l'extérieur des heures d'affluence. Et quand on a certaines... certains éléments qui sont un petit peu à l'extérieur de ça, bien, on s'assure de bien communiquer avec le milieu.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Bon, on va changer de rubrique. Je veux rester avec vous puisque vous avez quand même une pratique des parcs éoliens.

Est-ce que vous avez remarqué un tourisme en lien avec les parcs éoliens? Est-ce qu'il y a des gens qui, volontairement, viennent visiter ce genre d'infrastructures qu'on met en place?

Mme MARYSE TREMBLAY :

En fait, moi, j'habite la Gaspésie, j'habite une municipalité qui a un parc éolien, qui est une municipalité qui vit beaucoup de tourisme. Je pense que c'est une curiosité, les projets éoliens dans l'Est-du-Québec. Donc, ce n'est pas... Et je n'ai pas l'information sous la main, mais de mémoire, je pense qu'il y avait eu un sondage d'appréciation touristique, et soit que les gens appréciaient parce que, justement, c'était différent, parce qu'ils en voient peu dans leur paysage, soit qu'ils étaient indifférents. Donc, en vaste majorité, il n'y avait pas d'impact particulier sur les saisons touristiques.

Et, oui, je pense qu'il y a un certain attrait. Le projet éolien, de par sa localisation, le long d'un grand accès sur l'autoroute 85, s'il y a une volonté du milieu d'avoir un peu d'interprétation de ce type d'énergie là, on sera certainement ouverts à participer à ce type de projet là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4135 Bien, est-ce qu'il y a des municipalités présentes ici qui ont aussi une expérience quelconque, a observé un tourisme lié aux parcs éoliens? Non? Non.

4140 Je m'en vais quand même... On avait eu la présentation tout à l'heure sur le paysage. Et on voit quand même que, déjà, il y a plusieurs parcs qui sont en activité, ici même, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Et l'enjeu du paysage est très souvent soulevé quand même dans le développement de chacun de ces parcs-là. On a eu un exemple, c'est vrai que ça a tardé pour arriver, mais on a quand même eu des questions sur ça.

4145 Est-ce que vous pouvez nous dire comment est-ce que cet impact-là se traduit une fois que les parcs sont déjà en opération?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4150 Oui, en fait, je pense que l'outil des simulations visuelles est un outil intéressant puis très, très fiable également. On en fait le suivi depuis, évidemment, plusieurs, plusieurs années dans des parcs éoliens existants.

4155 On a eu une réception largement favorable dans nos activités de communications publiques. On sait que le projet est quand même un peu plus proche de milieux habités, contrairement au projet numéro 1, qui était en territoire public un peu plus éloigné. Et on a été extrêmement transparents dans notre façon de communiquer, avec d'ailleurs une séance de portes ouvertes où on a invité par boîte postale l'ensemble des résidents. Donc, on a quand même eu une forte participation.

4160 On a eu des sondages qui étaient largement favorables où le paysage a été évoqué. Je pense que c'est par deux ou trois personnes seulement sur quelques... en fait, sur plus d'une centaine de personnes, ce qui est assez marginal.

4165 On était... je le mentionnais cet après-midi, on était encore en fin de semaine à une assemblée générale annuelle d'une association de riverains. On a représenté les simulations visuelles. Il n'y a pas eu d'enjeux qui sont exprimés par les résidents.

4170 Je pense que le fait qu'ici, dans l'Est-du-Québec, il y a déjà des éoliennes dans le paysage, il y a une accoutumance. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Donc, on ne sent pas de résistance particulière sur le plan du paysage. Je ne dis pas que tout le monde est 100 % en faveur ou trouve ça joli, mais dans l'ensemble de nos communications, c'était largement favorable à la venue. Et l'impact visuel a été, donc, démontré. On n'a pas caché à personne, là, on a vraiment montré qu'est-ce que ça aura l'air comme impact auprès des résidents.

LE PRÉSIDENT :

4175 Et à votre connaissance... La même question, je vais l'envoyer après aussi au ministère de l'Environnement. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a des études générales ou locales sur la perception des éoliennes par rapport au paysage chez des gens?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4180 Oui, en fait, je pense qu'il y a des... une revue d'études.

Marie-Flore Castonguay pourrait venir répondre à cette question, si vous voulez.

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

4185 Oui, bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Marie-Flore Castonguay de Pesca Environnement, urbaniste responsable de l'étude d'impact au niveau paysage. Donc, il y a une étude de l'UQAR, il me semble, en 2017, qui démontre que, de façon générale, il y a peu d'incidence de la présence d'éoliennes sur le tourisme, sur le désir de retourner dans une région où il y a des éoliennes par les touristes. Donc, cette étude-là avait été faite en Gaspésie en 2017.

4195 Moi, personnellement, j'ai réalisé plus de 19 suivis de l'impact du paysage depuis 2014. Les résultats de ce sondage-là, en fait, on a sondé plus de 2 000 répondants, et dans les résultats, en fait, 85 % des répondants ont trouvé que les éoliennes s'intégraient de façon bonne ou très bonne ou étaient tout simplement indifférents à la présence des éoliennes. Donc, au total, la grande majorité des répondants trouvaient qu'il y avait peu d'impact de la présence des éoliennes dans le paysage.

LE PRÉSIDENT :

4200 Merci. Mais il n'y a pas d'études récentes en dehors de celle de 2017 dans notre milieu ici?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

4205 Pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

 Merci.

4210 Le ministère, les MRC, puis les municipalités, est-ce que vous, vous recevez des plaintes au sujet du paysage, éoliennes et paysage?

Mme CATHERINE GAGNON :

4215 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Nous ne recevons pas de plaintes directement, généralement. Mais ce qu'il a comme engagement, l'initiateur, ce qui est fait aussi dans les autres parcs, c'est de mettre en place un programme de réception et de gestion des plaintes, incluant celles... oui, pour la durée de vie du parc éolien.

4220 Également, il y a un engagement qui a été vu dans d'autres parcs aussi, de suivi environnemental sur le paysage. Donc, dans l'année suivant la mise en service du parc éolien pour mesurer l'impact ressenti par la population au moyen d'un sondage effectué à la suite de mise en service du parc.

4225 Donc, l'impact sur le paysage, il sera validé avec des photographies prises après la construction du parc, aux mêmes endroits que pour les simulations visuelles. Donc, ça, c'est quelque chose qui est exigé pour voir justement si l'impact est ce qui était attendu avec les simulations visuelles.

4230 Pour la question des études sur les impacts du paysage, je n'en aurais pas à citer, mais dans la directive, on demande à l'initiateur de tenir compte de cet impact-là. Puis à cet effet, il y a trois guides qui sont recommandés, dont un du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, un du MAMH également. Le troisième... ah, du MAMH également. Donc, il y a des guides pour prendre en considération cet impact-là, mais je ne pourrais pas citer d'études.

4235

LE PRÉSIDENT :

Vous me donnez l'occasion de revenir, puisque vous parlez de simulations. Je vais revenir vers vous, mais je continue avec les plaintes.

4240

Est-ce que vous en avez, vous, par rapport au paysage?

Mme PATRICIA TRUDEL :

4245 Patricia Trudel, MRC de Rivière-du-Loup. À ma connaissance, à ce jour, on n'a pas reçu aucune plainte concernant le paysage.

LE PRÉSIDENT :

4250

O.K.

De votre côté, non?

M. MATHIEU LEHOUX :

4255

Monsieur Lehoux, MRC de Témiscouata. On n'a pas reçu de plaintes au niveau de l'impact sur le paysage.

J'aimerais peut-être revenir au niveau touristique.

4260

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4265

M. MATHIEU LEHOUX :

Même, on a des demandes, dans certains cas, pour des visites, justement, des parcs éoliens existants. Les touristes demandent s'il y a des activités organisées de visite de sites éoliens. Donc, ça, oui, au niveau touristique, on a ça.

4270

Puis dans un autre volet, si je peux me permettre...

LE PRÉSIDENT :

4275

Donc, c'est des demandes de visite de personnes extérieures à votre région?

M. MATHIEU LEHOUX :

Exactement.

4280

LE PRÉSIDENT :

O.K.

4285

M. MATHIEU LEHOUX :

Exactement. Puis, si je peux me permettre, au niveau touristique, non pas au niveau des éoliennes directement, mais les communautés telles que les MRC qui sont partenaires bénéficient avec les profits, les redevances de fonds qui servent de... à faire de la promotion touristique, à améliorer, augmenter, créer des infrastructures qui permettent d'améliorer l'offre touristique au niveau de la région, puis stimuler l'économie des communautés.

4290

LE PRÉSIDENT :

4295

O.K. Merci.

Bien, on parlait tout à l'heure de simulations, simulations visuelles. Et la question s'adresse aux deux, à l'initiateur et puis au ministère de l'Environnement. Et le *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère* pour le projet, en tout cas, dans votre cas, vous avez utilisé une hauteur de... Ils ont utilisé la hauteur de la nacelle pour faire... Vous avez utilisé la hauteur de la nacelle pour faire l'étude et faire les simulations visuelles.

4300

Mme MARYSE TREMBLAY :

4305

Je vais demander à madame...

LE PRÉSIDENT :

4310

Or, le *Guide*...

Mme MARYSE TREMBLAY :

4315

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... demande d'utiliser la hauteur totale d'éoliennes. Dans notre cas ici, ça fait quelque chose comme 200 mètres. Est-ce que les résultats auxquels vous êtes parvenus vont être des résultats fiables (coupure sonore) c'est la hauteur qui est demandée par le *Guide*? Oui?

4320

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

Oui, bonsoir, Monsieur le Président. Marie-Flore Castonguay, urbaniste chez Pesca Environnement. En fait, les simulations visuelles sont tirées d'une photographie qui est prise sur le

4325

terrain et les éoliennes sont placées dans le paysage de la photographie de façon numérique et représentent l'ensemble des composantes d'éoliennes qui vont être visibles.

4330 À partir de ce point de vue là, qui considère la hauteur totale de l'éolienne, on peut voir, selon l'emplacement des éoliennes, l'ensemble de la... des parties d'éoliennes qui pourraient être visibles selon l'endroit où on se trouve pour la simulation visuelle.

Donc, les simulations visuelles considèrent la hauteur complète de l'éolienne.

4335 **LE PRÉSIDENT :**

4340 Mais lorsque vous utilisez, par exemple, la hauteur de la nacelle pour pouvoir définir ou établir votre aire, les aires d'influence paysagère, si vous restez à la hauteur de la nacelle alors qu'on devrait utiliser la hauteur totale qui est de 200 mètres, est-ce que ça peut influencer les résultats auxquels vous êtes arrivés dans votre étude?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

4345 En fait, la zone d'étude paysagère considère la hauteur de la nacelle puisque c'est la partie... la tour de l'éolienne est la partie la plus visible dans le paysage à des distances de 17 kilomètres, donc, qu'on a utilisées pour la zone d'étude paysagère. Donc, c'est à ces distances-là, la partie d'éolienne qui est la plus visible, c'est la raison pour laquelle on a utilisé cette distance-là.

4350 Et à 17 kilomètres, les éoliennes occupent une portion très fine de l'ensemble du paysage. Et l'attention de l'observateur ou le degré de perception des éoliennes par les observateurs est largement diminué le plus loin on se trouve par rapport aux éoliennes. Donc, on est très confortables avec notre analyse paysagère.

4355 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est quoi l'avis du ministère? Parce que le *Guide* demande de considérer une hauteur de... enfin, la hauteur totale, qui est de 200 mètres dans le cas de ce projet. Eux, ils ont considéré la

4360 hauteur... la nacelle (coupure sonore). C'est quoi votre avis par rapport aux résultats qu'ils ont amenés?

Mme CATHERINE GAGNON :

4365 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, oui, le point a été soulevé par le MRNF, d'ailleurs, parce qu'on... c'était de leur guide qu'on parle. Ce n'est pas un guide...

LE PRÉSIDENT :

Oui, on parle du...

4370 **Mme CATHERINE GAGNON :**

... du ministère de l'Environnement.

4375 Je voulais juste apporter comme point aussi que, quand on suggère de suivre un guide, ce n'est pas une exigence non plus. Si l'initiateur est en mesure de justifier correctement son point de vue puis sa manière d'évaluer la chose, ensuite, nous, on retourne vers nos experts pour voir si c'est quelque chose qu'on peut juger acceptable. Ce guide-là date de 2005. Donc, c'est... il y a probablement des choses aussi qui ont changé depuis.

4380 Mais oui, le point a été soulevé dans les questions et commentaires de l'initiateur, mais je ne pourrais pas débattre sur pourquoi c'est dans le guide ou non. Ce n'est pas un guide du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

4385 Mais dans ce cas-ci, vous avez estimé que c'est satisfaisant, c'est ça? Puisque vous l'avez soulevé à plusieurs reprises aussi dans les questions et réponses que vous avez échangées avec.

4390 **Mme CATHERINE GAGNON :**

L'acceptabilité de la chose n'a pas été encore analysée. On n'est pas encore à cette étape-là.

4395 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4400 Maintenant, je veux voir avec vous une demande aussi qu'on a dans la directive qui vous a été donnée. La directive demande que l'initiateur dépose un plan préliminaire qui présente les démarches d'information et de consultation qu'il prévoit mettre en œuvre au cours des phases de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet.

4405 On a regardé dans la documentation, on n'a pas retrouvé ça. Est-ce qu'un tel plan existe? Il est disponible, un tel plan?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4410 En fait, on a reçu la recevabilité de l'étude d'impact, je n'ai pas eu... on n'a pas eu de question particulière sur cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

4415 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Nous, on... bien, en termes de communication avec le milieu, on reste très alignés sur nos façons de faire avec un comité de liaison actif rapidement, de nombreuses rencontres.

4420 Pouvez-vous préciser la question? Ou peut-être qu'on peut la prendre en délibéré à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais on voulait savoir si ce document-là est disponible. S'il ne l'est pas, puisqu'on ne l'a pas retrouvé dans ce qui a été déposé, s'il ne l'est pas, est-ce qu'il y a une raison pour laquelle ça n'a pas été fait? Puis, bien, on verra si cette demande... ce plan qui est demandé dans la directive, est-ce qu'il demeure nécessaire au sens du ministère?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je vais prendre... de notre côté, je vais prendre la question en délibéré.

J'aimerais seulement amener une petite précision sur la question de la visibilité puis de la nacelle. La carte de visibilité, elle est faite en fonction de la nacelle parce que c'est l'élément qu'on est capable de voir de loin. Mais la simulation visuelle, elle prend en considération l'éolienne au complet. Donc, on ne fait pas semblant que l'éolienne est à 120 mètres; elle a 200 mètres au bout de la pale sur la simulation visuelle.

LE PRÉSIDENT :

Vous parliez tout à l'heure d'un comité de liaison. Et on note dans votre documentation que le comité de liaison va assurer une communication continue. On veut juste comprendre, qu'est-ce que vous voulez dire par là? Comment est-ce que cette communication continue se fait?

Et vous voyez que c'est en lien avec la question que j'ai posée tantôt parce qu'on vous demande de mettre en place un plan préliminaire qui présente votre démarche d'information.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4455

On ne l'a pas. Comment est-ce que vous comptez faire de la communication continue avec le comité...

Mme MARYSE TREMBLAY :

4460

En fait...

LE PRÉSIDENT :

4465

... de liaison?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4470

Très bien, merci, Monsieur le Président. Donc, la question du comité de liaison, c'est un comité qui existe depuis septembre 2023, qui a commencé, donc, avant la construction de PPAW 1. À l'intérieur du comité, on a plusieurs membres qui sont conjoints aux deux projets. Donc, ce qu'on a fait, c'est en janvier dernier, on a ajouté les parties prenantes qui étaient spécifiques au projet PPAW 2, on a élargi notre comité existant qui se rencontre six à huit fois par année.

4475

Et la raison pour laquelle on n'a pas fait deux comités distincts, c'était par, disons, par souci de... pour respecter le temps de chacune des ressources, puisqu'on a justement des parties prenantes conjointes aux deux, on voulait éviter d'avoir deux rencontres pour la majorité de ces gens-là.

4480

Le nombre total de membres est autour de la trentaine maintenant dans le comité de liaison. Donc, c'est un comité de liaison qui est assez costaud. On y retrouve la Première Nation, les gens de l'Alliance de l'énergie de l'Est et d'Invenergy, bien sûr, Hydro-Québec y sont aussi. On a des représentants municipaux de chacune des municipalités qui est partie prenante au projet et les MRC également. On a les organismes de développement économique qui sont représentés, le CLD de la

4485

région de Rivière-du-Loup, la SADC du Kamouraska et la Chambre de commerce du Témiscouata.

Du côté des organismes environnementaux, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent siège au comité. Également, un représentant des OBV du territoire, on a deux organismes de bassins versants sur le territoire et on leur a laissé le choix d'une représentation provenant de leurs deux organisations.

4490

Et dans les utilisateurs du territoire, on a les clubs quads, les clubs de motoneige, les acériculteurs, le Groupement forestier du Témiscouata, les associations chasse et pêche, les propriétaires privés aussi qui sont dans le projet PPAW 2. Et on a des représentants citoyens par l'entremise de chacune des associations des riverains du lac Saint-François, du lac Saint-Hubert et du lac de la Grande Fourche. Donc, des gens qui se sont joints à nous.

4495

On a des rencontres qui font le tour des deux projets. C'est ça, c'est à peu près au deux à trois mois. On a un agent de liaison local aussi qui nous accompagne, donc quelqu'un qui est issu du territoire qui connaît bien les parties prenantes. Et à chacune des rencontres, on fait état de l'avancement de chacun des deux projets. On prend en note les questions.

4500

On a inclus également des visites sur le terrain à chaque année. Donc, les membres du comité de liaison ont vu le terrain avant toute activité de construction. On les a amenés en construction également. Le prochain comité, on retournera, donc, sur le terrain. C'est une façon pour nous d'être bien au fait de ce qui se passe sur le territoire. On reçoit de la part des membres certaines suggestions, commentaires.

4505

Donc, voilà, c'est une communication bidirectionnelle qu'on a établie avec les organismes du territoire. Ça ne nous empêche pas d'avoir quand même des rencontres particulières sur des sujets spécifiques avec des organisations en parallèle des activités du comité de liaison.

4510

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question sur le comité de liaison. Est-ce qu'il est prévu que ce comité puisse traiter aussi d'autres questions que de retombées économiques locales? Des questions de sécurité, par exemple, des citoyens, des questions de qualité de vie? Est-ce que c'est prévu?

4515

Mme MARYSE TREMBLAY :

4520 Oui, et on a un item statutaire qui est la gestion des plaintes. Donc si on reçoit des plaintes, on va évidemment rendre l'information confidentielle. On ne veut pas divulguer le nom d'un citoyen, mais on va traiter la plainte avec les membres du comité de liaison.

4525 Voilà, donc, c'est essentiellement ce qu'on fait. Puis oui, on est ouverts à tous les sujets. S'il y a des curiosités, questions de la part des membres, ça nous fait plaisir de fournir les réponses.

LE PRÉSIDENT :

4530 Est-ce que vous pouvez rappeler rapidement le cheminement du traitement de la plainte, tel que vous l'avez dessiné?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4535 Oui, bien, en fait, quand on... On en a vraiment très peu. C'est presque une blague à chaque comité de liaison. On a très peu de plaintes.

4540 Je vais prendre l'exemple de ce que je vous mentionnais tout à l'heure dans le transport. Donc, quand on a eu des petites, des courtes périodes où les transports de composantes venaient impacter certaines personnes qui habitent près de l'autoroute 85, on a fait état du comité de liaison des types de discussions qu'on avait eues, de ce qu'on avait mis en place comme mesures de redressement, si vous voulez. Donc, on fait état aux membres du comité de liaison de ce que... des démarches que l'on a faites.

4545 Et chaque plainte, en fait, ce qu'on fait, c'est qu'on reçoit la plainte, on s'assure de la compréhension, on valide avec nos experts si on a un besoin d'aller... de trouver une information technique supplémentaire.

Mais cependant, je tiens à dire qu'il y a eu vraiment très, très peu de plaintes qu'on a jusqu'à maintenant à travers le projet.

4550 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez établi un délai pour ce traitement-là ou...

4555 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

On le fait sur-le-champ, là. Il n'y a pas d'avantage à laisser traîner ce type d'interactions là avec les citoyens.

4560 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

MOT DE LA FIN

4570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ce tour d'horizon clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

Pour les questions qui sont prises en délibéré, nous vous demandons de nous soumettre vos réponses dans un délai de 48 heures.

4575 Tout nouveau document déposé sera disponible dans la section « Documentation » de la page dédiée au projet sur le site Web du BAPE.

Nous tiendrons la deuxième partie de l'audience publique à compter du 11 août à 19 heures. La deuxième partie de l'audience publique est le moment où les citoyens et citoyennes peuvent nous donner leur point de vue sur le projet. Il va de soi que votre participation y est essentielle. Les rapports du BAPE sont notamment fondés sur des opinions émises par les citoyennes et citoyens. Donc, vos

4580

points de vue contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du projet et de sa justification.

Toute l'information concernant les modalités pour y participer se trouve sur le site Web du BAPE. N'hésitez pas à vous inscrire à la lettre du dossier pour être informés sur les prochaines étapes de cette audience publique.

J'aimerais simplement vous mentionner deux dates importantes à retenir. D'abord, un formulaire de prise de rendez-vous sera disponible jusqu'au 27 juillet à 12 heures. Il est nécessaire de le remplir afin de réserver un moment pour vous exprimer devant nous lors des séances publiques. Ensuite, vous pourrez nous envoyer vos mémoires et autres participations écrites jusqu'au 6 août à 12 heures. Vous trouverez tous les formulaires dans la page Web dédiée au projet. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la coordonnatrice Annie St-Gelais à la table d'accueil.

Enfin, merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre en salle et à distance.

La porte-parole de l'initiateur, Maryse Tremblay et son équipe. Les porte-parole des ministères et organismes, Catherine Gagnon, Pierre Pettigrew, Josée Chouinard, Cynthia Bérubé, Vincent Bélanger, Mathieu Lehoux, Samuel Leclerc, Jean D'Amour, Charlyne Morin, Ariane Doucet-Michaud et leurs équipes.

L'équipe de la commission, soit Faïssolath Migan-Yéssoufou et Jonathan Perreault, analystes; Annie St-Gelais, coordonnatrice; Mayeul Garitey, conseiller en communication; Ana-Consuelo Cajamarca, agente de secrétariat.

Bien, on n'oublie pas l'équipe responsable de la sonorisation; Pascal Giard, Mathieu Dupont, à l'opération, c'est les deux que nous avons dans la salle, si je ne me trompe pas. Et on a d'autres personnes au montage; Caroline Dubé, Jeff Labrie, Deven St-Pierre.

Et pour conclure, l'équipe de webdiffusion du BAPE; Marie-Eve Gendron, Andréa Aristizabal, Raphael Sioui et Karine Fortier, Mathieu Giroux, Brigitte Bernier et Pierre Dufour.

Merci également à toutes les personnes qui sont venues poser leurs questions.

4615 Dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Merci
de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Vous trouverez
le lien pour y accéder et des formulaires papier à la table d'accueil.

4620 Merci encore et au plaisir de vous revoir lors de la deuxième partie de l'audience publique.
Bonne fin de soirée et bon retour chez vous.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SÉANCE AJOURNÉE AU 11 AOÛT 2026 À 19 H

4625

4630 Je, soussignée, LAURENCE FILLION, sténographe officielle, déclare sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience
que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4635 

Laurence Fillion, s.o. (341561-9)